

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT.....	2
Juste un rêve, la retraite à la carte	2
QUESTIONS À PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	4
Livret A – assurance vie, on refait le match !	4
LE COIN DE L'ÉPARGNE	7
2022, une année de ruptures et de confirmations pour l'épargne	7
Les Français et leur patrimoine.....	9
Quand les escrocs lorgnent votre épargne	12
Liquidité rime mal avec rentabilité.....	13
Le Livret d'Épargne Populaire, le produit de taux le mieux rémunéré de France	14
Les Français, des épargnants européens comme les autres ?	16
LE COIN DE LA RETRAITE	21
L'équation délicate de l'emploi des seniors.....	21
Les Français et leur départ à la retraite	27
États-Unis/Royaume-Uni, de la grande démission à la retraite	30
La prise en compte de la pénibilité en France et chez nos partenaires	31
LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	34
La France face à son vieillissement	34
LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE.....	43
Tableau de bord des produits d'épargne	44
Tableau de bord des marchés financiers	45
Tableau de bord du crédit et des taux d'intérêt.....	46
Tableau de bord de la retraite	47

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



JUSTE UN RÊVE, LA RETRAITE À LA CARTE

Jeune parlementaire, appartenant alors à l'UDF, nous nous battions en faveur d'une retraite à la carte, offrant aux actifs une liberté d'action pour choisir le moment de liquidation de leurs droits. L'âge couperet n'entraînait pas dans nos considérations. Près de trente ans plus tard, peu de progrès ont été réalisés dans ce domaine. Le débat est manichéen à l'extrême. Faut-il ou non, au choix, reporter l'âge légal de départ à la retraite ou allonger la durée de cotisation ? Chaque Français est différent face à la retraite. Certains souhaitent partir tôt en raison des épreuves professionnelles accumulées durant des décennies ; d'autres souhaitent rester travailler par passion ou par besoin ; quand d'autres imaginent cumuler emploi et retraite ou bénéficier d'une retraite progressive.

Avec les progrès de l'informatique, avec le recueil des données de carrière, les régimes de retraite auraient les moyens de personnaliser les droits à pension. Avec le relevé de carrière, une espérance de vie à la retraite potentielle pourrait être définie par salarié permettant, par voie de conséquence, d'ajuster le

montant de la pension et l'âge d'ouverture des droits. En recourant à des techniques actuarielles, une plus grande égalité serait instituée entre les assurés. Ces techniques sont utilisées en Suède ou en Italie, par génération, pour équilibrer les régimes de retraite. Il est certainement possible de les individualiser. Après une certaine durée de cotisation, un actif pourrait accéder à la retraite, sachant que le montant de sa pension serait fonction de son espérance de vie. Ainsi, plus il partirait tôt, moins sa pension serait élevée. La retraite progressive devrait être encouragée avec l'introduction d'un bonus de pension. Elle offre l'avantage de maintenir des liens professionnels et sociaux.

La retraite à la carte peut s'inscrire dans un régime par points. Toujours quand j'étais parlementaire, je n'y étais pas opposé. Ce dernier pourrait voir le jour sans que cela n'aboutisse pour autant à un régime unique. En s'inspirant du régime complémentaire AGIRC/ARRCO, géré avec sagesse par les partenaires sociaux au point de disposer de réserves permettant de faire face aux aléas de la conjoncture, il aurait été possible de créer, pour chaque grande

catégorie d'actifs, des régimes prenant en compte les spécificités de ces dernières. Les fonctionnaires, les indépendants, les professions libérales et les salariés pourraient ainsi mettre en place leurs régimes avec leurs règles autour de quelques valeurs communes. En toute transparence, un tel système permet de s'affranchir de l'âge légal de départ à la retraite et de ne retenir

qu'une durée de cotisation pouvant varier en fonction de la pénibilité subie durant la vie professionnelle.

Depuis 1945, le monde du travail a évolué tout comme les relations sociales. La retraite version 2023 doit être en phase avec les valeurs et les souhaits de la population. Elle doit épouser son temps, en étant simple, juste et économiquement viable.

Jean-Pierre Thomas

QUESTIONS À PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

LIVRET A – ASSURANCE VIE, ON REFAIT LE MATCH !

Le taux du Livret A à 3 % et le taux du LEP à 6,1 %, est-ce une bonne affaire pour les épargnants ?

Depuis le 1^{er} février, le taux du Livret A a été fixé à 3 %. Cette hausse est la troisième consécutive en un an, après celle du 1^{er} février et du 1^{er} août 2022. Après avoir plafonné, entre 2020 et 2022, à 0,5 % son taux le plus de l'histoire bicentenaire du Livret A, ce dernier connaît une progression rapide également sans précédent. Pour retrouver à 3 %, il faut remonter quatorze ans en arrière, en 2009.

Le passage à 3 % du taux du Livret A et du Livret de Développement Durable et Solidaire est certainement une bonne nouvelle pour les titulaires de ces produits, mais il convient néanmoins de la relativiser. Leur rendement réel est négatif depuis plus d'un an. En 2022, le taux moyen du Livret A a été de 1,37 % quand l'inflation a été de 5,2 %. Pour 2023, logiquement l'inflation devrait rester supérieure au taux du Livret A. Ce dernier correspond, en principe, à la moyenne de l'inflation annuelle et du taux de référence du marché monétaire des six derniers mois. La composante « taux » fait baisser le

rendement du Livret A en étant inférieure à l'inflation. Seul le Livret d'Épargne Populaire permet une compensation totale de l'inflation en offrant un taux de 6,1 % mais ce produit n'est pas accessible à tous les Français. Seuls ceux dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 21 393 euros en 2023 pour une part (5 712 euros par demi-part supplémentaire) peuvent souscrire ce produit. À 3 %, le Livret A n'en demeure pas moins un des produits d'épargne de court terme les mieux rémunérés, bien plus que les livrets d'épargne ordinaires.

Quelles sont les conséquences de l'augmentation du taux du Livret A pour l'économie ?

L'augmentation de la collecte peut nuire marginalement à la consommation, au moment même où celle-ci est en difficulté en raison de la hausse des prix. Mais il ne faut pas opposer épargne et croissance. Nous avons besoin de l'épargne pour financer les investissements. Les ressources du Livret A et du LDDS sont utilisées pour proposer des emprunts aux bailleurs sociaux, aux collectivités locales et aux entreprises.

La majoration d'un point du taux génère, pour le seul Livret A, un surcoût de 3,7 milliards d'euros pour les banques et la Caisse des dépôts et Consignations (CDC), celle-ci centralisant 60 % des ressources de ce livret.

Pour assurer le paiement des intérêts du Livret A, les banques et la CDC devront soit répercuter la hausse, soit réduire leurs marges. L'État sera également perdant en touchant moins de dividendes de la part de la CDC et moins d'impôts sur les sociétés en provenance des banques.

Le taux des emprunts proposés risque de passer au-dessus des taux du marché, ce qui peut peser sur le financement du logement social.

Les banques pourraient également essayer de compenser par ailleurs le surcoût.

Pensez-vous que la collecte du Livret A sera élevée dans les prochains mois ?

Chaque relèvement du taux du Livret A se traduit par une hausse de la collecte. En 2022 avec deux relèvements, dans un contexte anxiogène, la collecte a été supérieure à 25 milliards d'euros, soit la deuxième meilleure année du Livret A de son histoire. En France, en période de crise, le Livret A joue le rôle de valeur refuge. Par crainte du lendemain, les ménages ont tendance à surestimer leur besoin en

épargne de précaution et à conserver d'importantes liquidités. À ce titre, même s'il a légèrement baissé ces derniers mois, l'encours des comptes courants demeure à un niveau élevé, plus de 520 milliards d'euros, soit près de 120 milliards d'euros de plus qu'en décembre 2019, avant la pandémie.

L'assurance vie n'est-elle pas la grande perdante de la revalorisation des taux de l'épargne réglementée ?

Les deux produits ne sont pas à mettre sur le même plan. Le Livret A est un produit d'épargne de court terme plafonné à 22 950 euros quand l'assurance vie n'est pas plafonnée.

L'assurance vie permet de placer une partie de son épargne sur un placement de moyen et long terme. Il s'agit d'un contrat de services. La compagnie d'assurances s'engage sur la réalisation de certaines prestations (garantie en capital, versement en rentes, option de réversion, etc.).

L'assurance vie est un placement qui permet de financer des projets de vie (immobilier, création d'entreprises, etc.) une future retraite tout en préparant sa succession. Elle bénéficie d'avantages fiscaux non négligeables, abattement de 4 600 euros pour un célibataire et de 9 200 euros pour un couple sur les gains pour les contrats de plus de 8 ans et une réduction des droits de mutation en cas de décès. Elle

permet en outre de déroger aux règles de succession sous certaines conditions.

Les fonds euros offrent une garantie en capital à laquelle sont attachés les Français quand les unités de compte donnent accès à des valeurs de marché qui sur moyenne et longue période sont potentiellement des sources de rendement. Le Livret A ne dispose pas de cette multiplicité de supports.

Le rendement des fonds euros peut apparaître faible au regard du niveau qu'ils avaient atteint dans le passé. Les fonds euros ressemblent à des tankers. Ils se meuvent avec un fort volant d'inertie. La baisse de leur rendement, ces dix dernières années, a accompagné celle des taux des obligations d'État mais dans une moindre proportion grâce à la poche de diversification dont ils sont dotés. Depuis la crise financière, nous étions dans une période sans précédent de faibles taux en lien avec les politiques monétaires non conventionnelles instituées par les banques centrales pour lutter contre les menaces de déflation. Cette période anormale n'avait pas vocation à perdurer éternellement. La résurgence de l'inflation a sonné sa fin. Le taux des obligations d'État est loin d'avoir retrouvé son niveau d'avant 2008 mais sa remontée se fera sentir dans

les prochaines années sur les rendements des fonds euros. Pour l'année 2022, ces derniers augmentent de 0,4 point à 0,5 point pour se situer autour de 2%. À la différence du Livret A, l'annonce du rendement des fonds euros intervient en fin d'année ou au début de l'année qui suit. Le taux moyen du Livret A a été de 1,37 % en 2022, ce qui place le rendement des fonds euros au-dessus.

L'assurance vie donne la possibilité à l'assuré d'accéder à un grand nombre de supports. Au-delà du fonds euros et de sa garantie en capital, l'assuré peut souscrire à des unités de compte qui représentent des parts de fonds. L'assuré peut ainsi accéder à un nombre impressionnant de titres, actions, obligations, monétaires, pierre papier, etc. Il est possible de loger des titres en vifs dans certains contrats d'assurance vie. Des fonds structurés permettent également d'associer une sécurisation du capital tout en bénéficiant de la croissance des marchés. L'assurance vie multi-supports est un véhicule hors du commun. Ses caractéristiques contribuent à son succès. Près d'un ménage sur deux a souscrit au moins un contrat d'assurance vie. L'encours dépasse 1 850 milliards d'euros, soit plus de 60 % du PIB français.

LE COIN DE L'ÉPARGNE

2022, UNE ANNÉE DE RUPTURES ET DE CONFIRMATIONS POUR L'ÉPARGNE

L'année 2022 a été marquée par la résurgence de l'inflation, la remontée des taux et par la baisse du CAC 40 de plus de 8 %. Les Français n'avaient pas connu de vague inflationniste depuis près de deux générations. La progression rapide des prix a érodé le pouvoir d'achat des ménages, contraignant les gouvernements à intervenir massivement. Cette inflation qui s'est amorcée après la crise covid s'est amplifiée avec la guerre en Ukraine. La désorganisation des circuits de production et de distribution provoquée par l'épidémie ainsi que les plans de relance mis en œuvre par de nombreux gouvernements ont débouché sur des déséquilibres entre offre et demande propices à des hausses de prix. La guerre en Ukraine, en soustrayant du marché international deux pays disposant de ressources importantes dans le domaine de l'agriculture, des matières premières et de l'énergie, a accru les pénuries et les tensions sur les prix. L'inflation s'est d'autant plus facilement diffusée que les liquidités ont atteint des niveaux records, les banques centrales ayant pratiqué depuis une dizaine d'années des politiques monétaires non conventionnelles. Avec le retour de l'inflation, les banques centrales ont

été amenées à relever leurs taux directeurs, à mettre un terme à leurs programmes de rachats d'obligations voire à réduire leur bilan.

Les Français ont maintenu un effort d'épargne élevé durant l'année 2022. Leur taux d'épargne, s'il est en baisse par rapport à une année 2021 encore marquée par une période de confinement, demeure supérieur à son niveau d'avant la crise sanitaire. Le haut niveau d'incertitudes et le vieillissement de la population constituent des facteurs contribuant au maintien d'un taux d'épargne élevé. De manière contre-intuitive, l'inflation favorise également une épargne importante. Les ménages ont, en effet, surtout en début de vague inflationniste tendance à épargner pour maintenir constante la valeur réelle de leur patrimoine. Ce retour de l'inflation a mis à mal le rendement de nombreux produits d'épargne, même si certains ont bénéficié du processus de hausse des taux. Le rendement réel (taux de rendement – taux d'inflation) est devenu négatif tant pour le Livret A que pour les fonds euros de l'assurance vie. Les produits investis en « actions » ont été affectés par la chute des cours qui a été néanmoins limitée, la baisse du CAC40 de 8 %

faisant suite à sa hausse de 28 % en 2021. Sur trois ans, le CAC 40 a gagné 22 % et 30 % sur 5 ans. Par ailleurs, le placement « actions » comprend deux composantes, l'évolution du titre et les dividendes. Les deux sont certes liés mais il convient, pour mesurer le rendement de ce type de placements, de prendre l'un et l'autre en compte. Sur moyenne et longue période, les placements en actions ou en unités de compte offrent potentiellement de meilleurs rendements que les produits de taux. La succession de crises, encaissée

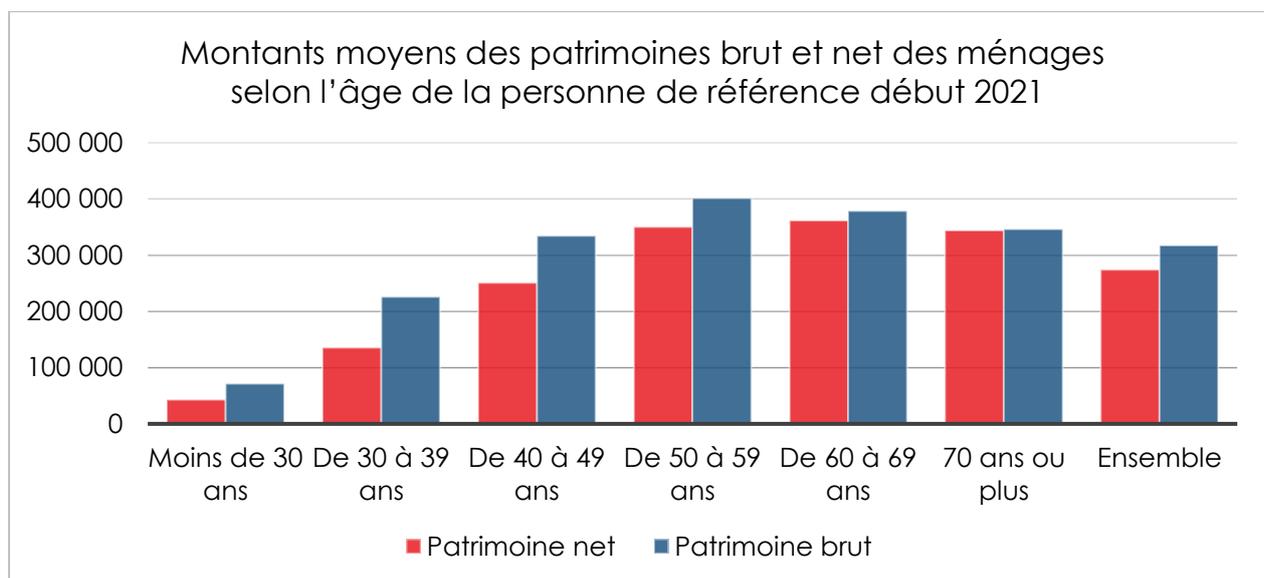
depuis une quinzaine d'années, ne change pas la donne.

Les points saillants de l'année 2022 ont été les bons résultats du Livret A dopé par le relèvement de son taux, le maintien de la part des unités de compte de l'assurance vie au-dessus de 38 % et l'augmentation du nombre de détenteurs de Plans d'Épargne Retraite individuels qui se rapproche de la barre des 4 millions. Par ailleurs, le nombre de titulaires de Plans d'Épargne Actions a franchi celle des 5 millions.

LES FRANÇAIS ET LEUR PATRIMOINE

Le montant du patrimoine moyen brut des ménages s'élevait en 2021 à 317 100 euros. Celui-ci est composé à plus de 60 % de biens immobiliers. Les 50/59 ans sont ceux dont le patrimoine moyen est le plus élevé (401 300 euros), mais net d'emprunt,

ce sont les 60/69 ans qui sont les mieux dotés (378 900 euros). L'écart entre patrimoine brut et net est plus important chez les moins de 40 ans en raison du poids des emprunts immobiliers à rembourser.

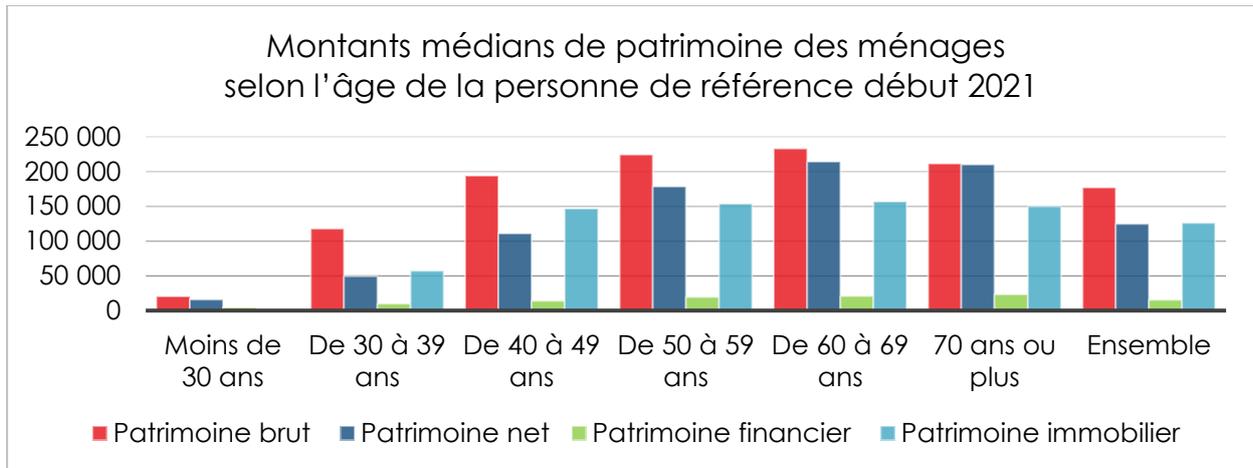


Cercle de l'Épargne – données INSEE

UN PATRIMOINE MÉDIAN DE 177 200 EUROS

Début 2021, la moitié des ménages disposent d'un patrimoine brut supérieur à 177 200 euros (patrimoine médian). Le patrimoine médian est faible, autour de 15 200 euros quand le patrimoine médian immobilier atteint 126 200 euros. Le montant du

patrimoine financier médian monte à 23 300 euros pour les plus de 70 ans. Le montant de patrimoine brut médian augmente continûment avec l'âge jusqu'à 60 ans. Le patrimoine brut reste très inégalement réparti dans la population : la moitié des ménages les mieux dotés détiennent 92 % des avoirs.



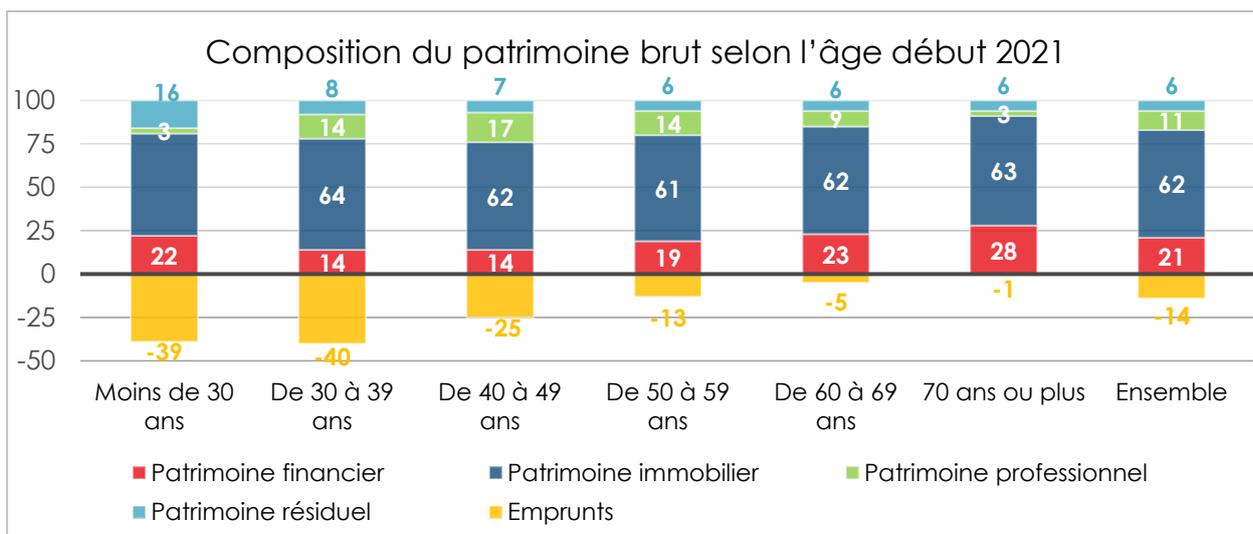
Cercle de l'Épargne – données INSEE

L'IMMOBILIER, PLUS DE 60 % DU PATRIMOINE DES MÉNAGES

L'immobilier représente 62 % du patrimoine de l'ensemble des ménages mais les 30 % des ménages les moins dotés n'en possèdent pas ou peu.

Chez les moins de 40 ans, les emprunts représentent 40 % de la valeur du patrimoine, contre moins de 1 % chez

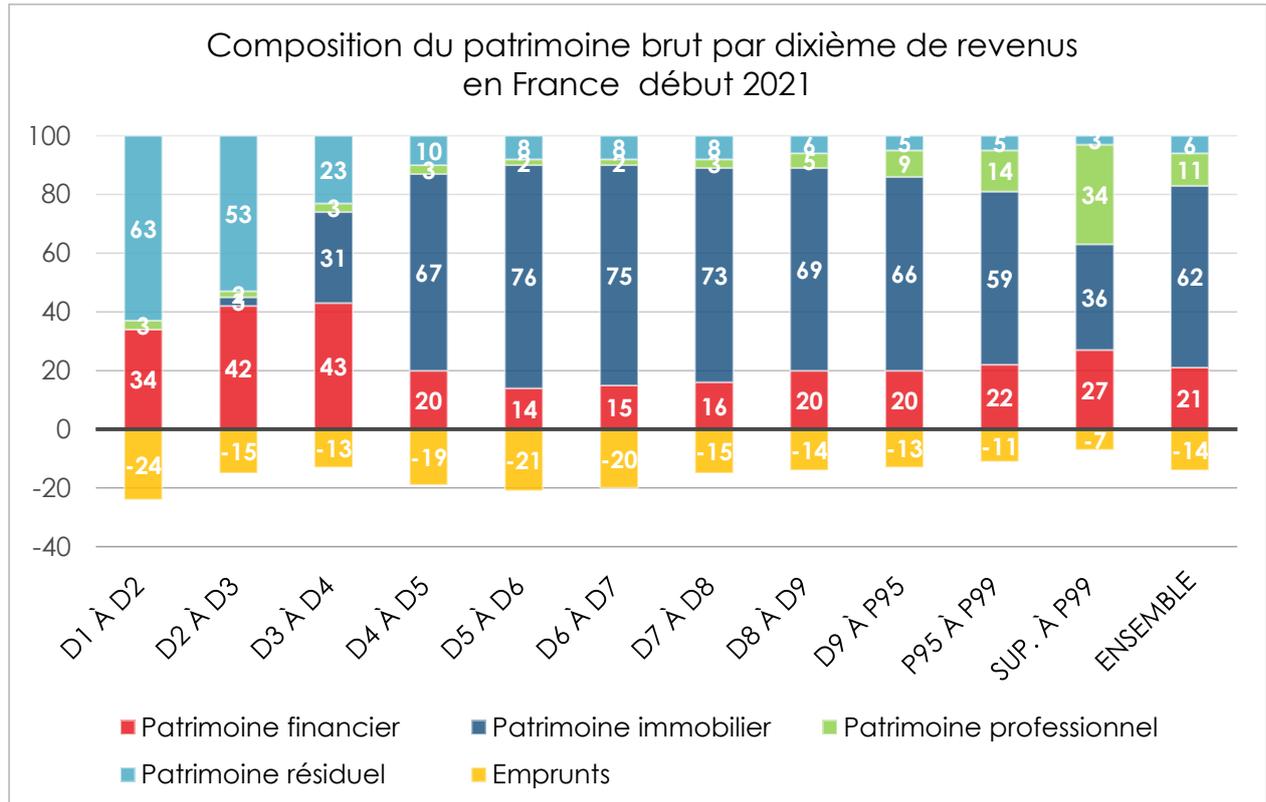
les plus de 70 ans. Le patrimoine financier représente 21 % du patrimoine brut. Ce taux est de 28 % chez les plus de 70 ans. Le patrimoine dit résiduel est constitué des biens non financiers et non immobiliers comme les bijoux, les œuvres d'art, les voitures, etc. Le poids du patrimoine est naturellement relativement plus important pour les ménages n'ayant pas ou peu de patrimoine immobilier ou financier.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Le poids de l'immobilier au sein du patrimoine est le plus important pour les classes moyennes. Son poids est plus faible parmi les ménages bien dotés en patrimoine, l'immobilier entrant alors en concurrence avec

les placements financiers et les biens professionnels. Le patrimoine financier représente un tiers du patrimoine immobilier, sauf chez les ménages les moins bien dotés où il atteint entre 34 et 43 %.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

QUAND LES ESCROCS LORGNENT VOTRE ÉPARGNE

En période d'inflation, en période de taux faibles, les épargnants peuvent perdre raison et s'en remettre au premier bonimenteur venu. Avec le développement des réseaux sociaux, des publicités en ligne, les risques de fraude sont démultipliés. Les fraudes ou tentatives de fraude auraient augmenté de 155 % en un an selon une étude de LexisNexis Risk Solutions.

Les épargnants peuvent être démarchés par téléphone, via des messageries ou par mail. Des sites Internet peuvent proposer des placements avec des rendements alléchants. En 2022, les escroqueries à l'épargne auraient coûté, en France, 500 millions d'euros et 4,5 milliards d'euros depuis 2016. Dans près de 60 % des cas, les offres frauduleuses usurpent l'identité d'un établissement ou d'un intermédiaire financier officiellement autorisé à commercialiser de tels produits. Cela peut être le nom d'une grande banque commerciale. La quasi-totalité des offres frauduleuses concerne de faux crédits ou livrets d'épargne. Il faut également faire très attention aux services de paiement en ligne et aux contrats d'assurance.

Quelques conseils :

- Avant de se lancer dans un placement en ligne, l'épargnant doit vérifier la réalité de la société à l'origine de la proposition. Les sites de l'Autorité des Marchés Financiers et de l'ACPR (régulateur des banques et des assureurs) tiennent à jour des listes des sites frauduleux. 1 240 sites frauduleux sont répertoriés.
- Il ne faut pas se fier au nom, certains fraudeurs utilisant des marques ayant pignon sur rue. La moitié des fraudes concerneraient des sites recourant à l'identité d'établissements déjà existants.
- Les sites situés en dehors de l'Union européenne n'offrent pas de protection pour les épargnants.
- L'épargnant doit faire attention aux opérations de démarchage en ligne ou par téléphone aboutissant au transfert de données bancaires. Il a tout avantage à ne jamais conclure une opération lors du premier appel afin de pouvoir réaliser les vérifications d'usage.
- Les placements offrant des rendements garantis sans commune mesure avec ceux pratiqués sur la place doivent alerter les épargnants et les amener à être suspicieux.

LIQUIDITÉ RIME MAL AVEC RENTABILITÉ

Depuis plusieurs années, l'allocation de l'épargne des ménages évolue lentement. Elle prend la forme suivante :

- Dépôts à vue/numéraire : 30 %
- Produits de taux : 45 %
- Actifs non garantis : 25 %

Afin de sensibiliser les épargnants à la rentabilité des différents types de placement, l'Observatoire de l'épargne européenne (OEE) a mis en place un indice qui est effectif depuis le 15 décembre dernier.

Pour mesurer la performance des différentes classes d'actifs, l'OEE utilise leur rémunération moyenne calculée mensuellement ou annuellement par la Banque de France et France Assureurs et, l'évolution du poids de chaque instrument dans le patrimoine financier des ménages évalué par la Banque de France. Cet indice permet ainsi d'avoir une vision simple de la performance pondérée des placements des Français.

Selon cet indice, depuis 2012, la valeur du patrimoine des ménages progresse, en moyenne, de 3,95 % par an, la part financière augmentant de 2,14 %.

Ce rendement de 2 % peut apparaître faible au regard d'autres communications financières. L'Autorité des marchés financiers évalue le rendement annuel moyen d'un

portefeuille diversifié d'actions investi sur 15 à 20 ans entre 5 et 7 % l'an mais la part allouée aux actions est faible en France, ce qui automatiquement dilue la performance. Le poids des actions et des valeurs de marchés dans le patrimoine varie selon les modes de calcul de 10 à 25 %. L'OEE a retenu une valeur basse à 10 % (435 milliards d'euros sur les quelque 4 500 milliards d'euros d'actifs détenus).

Si la proportion des unités de compte dans la collecte atteint depuis deux ans près de 40 %, si le nombre de Plans d'Épargne en Actions a dépassé 5 millions l'année dernière, si les fonds euros ont été en décollecte en 2022, cependant la répartition du stock de patrimoine évolue lentement. L'allocation de l'épargne française protège peu de l'inflation. Depuis 2012, le rendement réel des placements a été négatif durant plus de 10 trimestres (entre 2018 et 2019 et depuis le début de l'année 2022). La surexposition aux liquidités explique ce résultat. L'encours des dépôts à vue dépassait, fin 2022, 400 milliards d'euros quand celui de l'épargne réglementée a battu un nouveau record à plus de 800 milliards d'euros. Si la décollecte des fonds euros a atteint plus de 17 milliards d'euros en 2022, leur encours était encore de plus de 1 370 milliards d'euros, sur les 1 850 milliards d'euros de l'assurance vie.

LE LIVRET D'ÉPARGNE POPULAIRE, LE PRODUIT DE TAUX LE MIEUX RÉMUNÉRÉ DE FRANCE

Depuis le 1^{er} février 2023, le taux du Livret d'Épargne Populaire (LEP) est fixé à 6,1 %, ce qui en fait le produit le mieux rémunéré de France. Depuis le 1^{er} février 2020, le taux du LEP est égal au chiffre le plus élevé entre le taux des livrets A majoré d'un demi-point et le taux d'inflation.

Le LEP qui permet ainsi de compenser les effets de l'inflation n'est toutefois pas accessible à tous les Français.

Pour ouvrir un LEP, l'épargnant doit présenter un avis d'imposition (ou un justificatif d'impôt) de l'année précédente (ou de l'année en cours). Ses revenus doivent être inférieurs à un plafond qui correspond au seuil actuel d'exonération de la taxe d'habitation (article 1417 du CGI) multiplié par un coefficient de 180 % (article L.221-15 du code monétaire et financier).

Pour 2023, les seuils par part sont les suivants :

Quotient familial	Plafond de revenus
1 part	21 393 €
1,5 part	27 107 €
2 parts	32 818 €
2,5 parts	38 531 €
3 parts	44 243 €
3,5 parts	49 956 €
4 parts	55 667 €
Demi-part supplémentaire	5 714 €

Si les revenus dépassent ces plafonds au cours d'une année, le LEP n'est pas clôturé à condition que les revenus de l'année suivante repassent en dessous du seuil d'éligibilité. Depuis 2020, les banques

peuvent s'enquérir de la situation fiscale des titulaires directement auprès des services fiscaux évitant la fourniture tous les ans des avis d'imposition.

Le plafond du LEP est de 7 700 euros. Les intérêts sont comme pour le Livret A et le LDDS exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux.

L'encours du LEP était de 38,3 milliards d'euros en 2021. Il dépassait 65 milliards d'euros en 2008. L'encours moyen d'un LEP est de 5 600 euros fin 2021, équivalent à celui observé en 2020. 43 % des LEP dépassent le plafond réglementaire de 7 700 euros et représentent ainsi 70 % de l'encours global.

Les épargnants de plus de 65 ans détiennent 53 % des encours des LEP, mais 44 % des livrets – pour un poids dans la population française de 21 % en 2021. Les employés représentent 30 % des ouvertures de LEP en 2021, pour un poids dans la population de 15 %. Les actifs ayant un emploi représentent 56 % des ouvertures, les étudiants, chômeurs et inactifs 18 %, et les retraités 22 %.

Au 31 décembre 2021, selon la Banque de France, le nombre de LEP était de 6,9 millions. Le nombre de LEP

était en baisse constante depuis une dizaine d'années. Il y avait 13,2 millions de LEP en 2008. En 2021, une baisse de 170 000 unités a été enregistrée. Les premières données pour 2022 indiquent un retournement de tendance. Le taux de détention globale est de 12,9 % en 2021, contre 13,3 % en 2020.

Selon la Direction générale des finances publiques, le nombre d'individus éligibles au LEP à fin 2021 est de près de 18,6 millions. Seulement 37 % des personnes éligibles détenaient un LEP en décembre 2021.

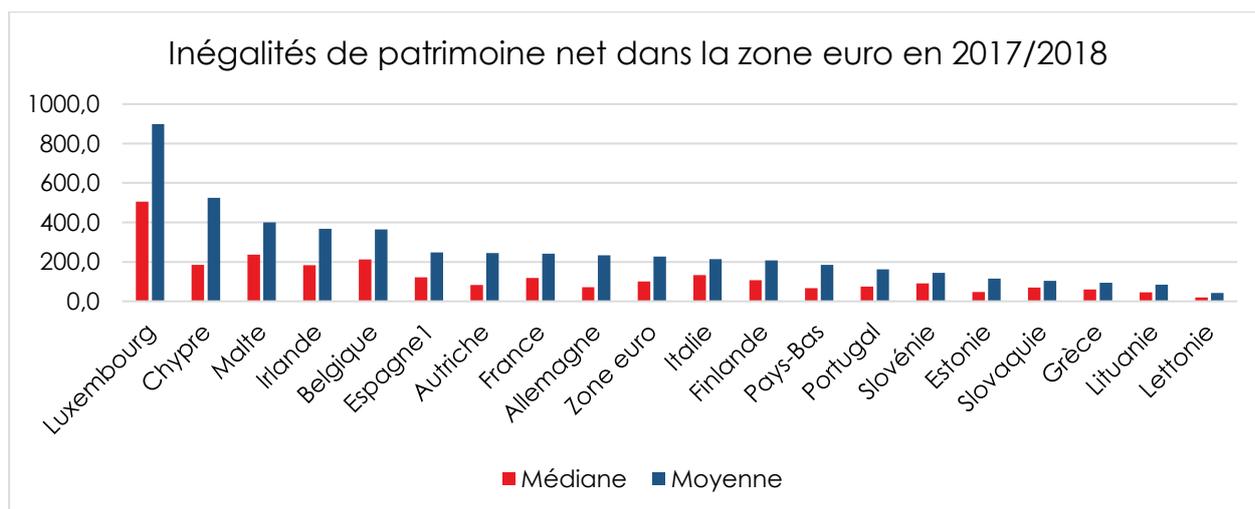
Le faible taux de détention du LEP s'explique par le fait qu'il s'adresse à la partie de la population ayant la plus faible capacité d'épargne. Le manque d'information et de publicité contribue également à ce faible taux. Les banques le promeuvent peu. Par ailleurs, jusqu'en 2019, la nécessité d'adresser annuellement l'avis d'imposition dissuadait certains épargnants d'en souscrire un.

LES FRANÇAIS, DES ÉPARGNANTS EUROPÉENS COMME LES AUTRES ?

Au plus fort de la crise Covid, faute de pouvoir consommer, les ménages ont, en France comme dans l'ensemble des pays avancés, rempli leur bas de laine. Le taux d'épargne des ménages est ainsi passé de 14,7 % au quatrième trimestre 2019 à 27,3 % au deuxième trimestre 2020 en France et de 6,2 % à 25,6 % en Espagne. Outre-Atlantique, il atteint 26,0 % aux États-Unis au cœur de l'été 2020 en pleine crise sanitaire quand il plafonnait autour de 7 en moyenne dans les années qui précédaient la crise. Si une baisse du taux d'épargne est constatée tant dans la zone euro qu'aux États-Unis en lien avec la résurgence de l'inflation et la guerre en Ukraine, celui-ci demeure à des niveaux supérieurs en zone euro et notamment en France.

D'IMPORTANTES DISPARITÉS DE PATRIMOINE AU SEIN DE LA ZONE EURO ANTÉRIEURES À LA CRISE SANITAIRE

Selon les dernières données disponibles issues de l'enquête Household Finance and Consumption Survey (HFCS) de l'Eurosystème, le patrimoine net moyen des ménages de la zone euro s'élevait à 228 000 euros en 2017-2018. Le Luxembourg, avec un patrimoine moyen de 899 000 euros, était en tête du classement, suivi de Chypre (524 600 euros) et de Malte (400 700 euros) quand la Grèce, la Lituanie et la Lettonie arrivent dernières avec respectivement 93 300, 83 600 et 42 200 euros. La France avec un patrimoine moyen de 242 000 euros devance l'Allemagne d'une dizaine de milliers d'euros (232 600 euros en moyenne).



¹ Pour l'Espagne, la période considérée est 2014-2015.

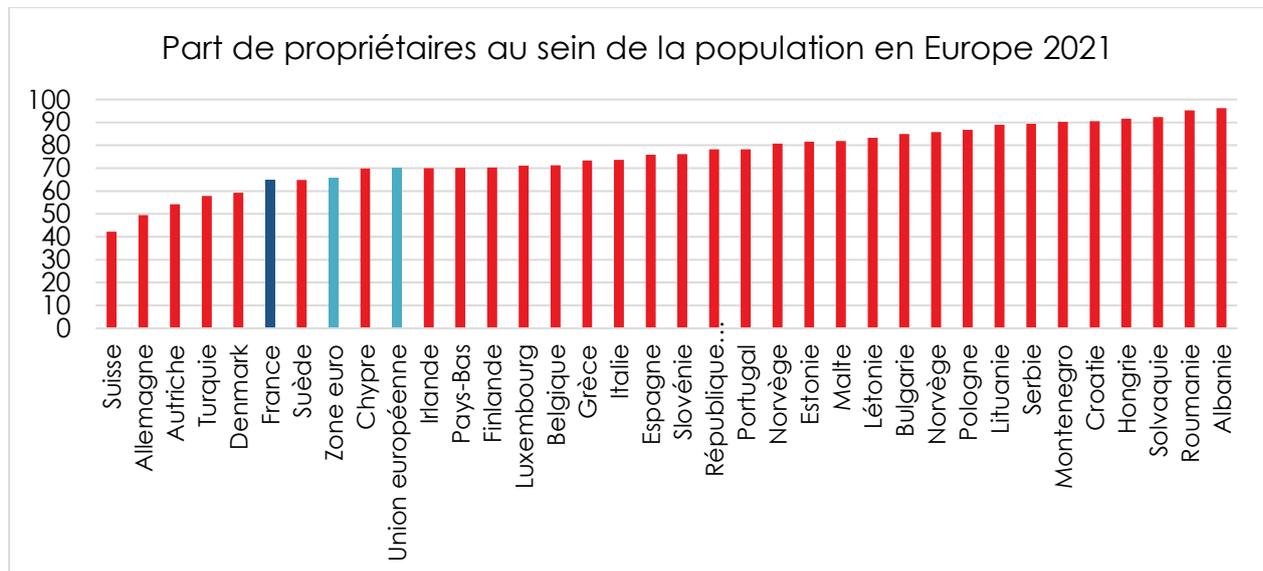
Champ : ménages résidant en Autriche, Belgique, Chypre, Allemagne, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Source : BCE, enquête HFCS vague 3 – INSEE

L'IMMOBILIER, UN MOTEUR POUR L'ÉPARGNE EN EUROPE

Selon les données de l'office européen de la statistique, la France comptait, en 2021, près de 65 % (64,7 %) de propriétaires contre moins de 50 % de la population allemande (49,5 %). Ces ratios sont inférieurs à

ceux de la moyenne européenne (respectivement de 65,8 % en zone euro et 69,9 % dans l'Union européenne), en raison des proportions particulièrement élevées de propriétaires dans les pays d'Europe du Sud et de l'Est (plus de 73 % en Italie et en Grèce et plus de 95 % en Roumanie).



Source Eurostat

Selon l'enquête *Household Finance and Consumption Survey* (HFCS) de l'Eurosystème précitée, l'immobilier (tous biens confondus) représentait, en 2017-2018, 79 % du patrimoine brut des ménages propriétaires dans les pays membres de l'Union européenne. En ne prenant en compte que la seule résidence principale, ce ratio était de 70 %. La part de la résidence principale dans le patrimoine brut des ménages était respectivement de 64 % en Allemagne, 68,4 % en France et 76 % en Italie.

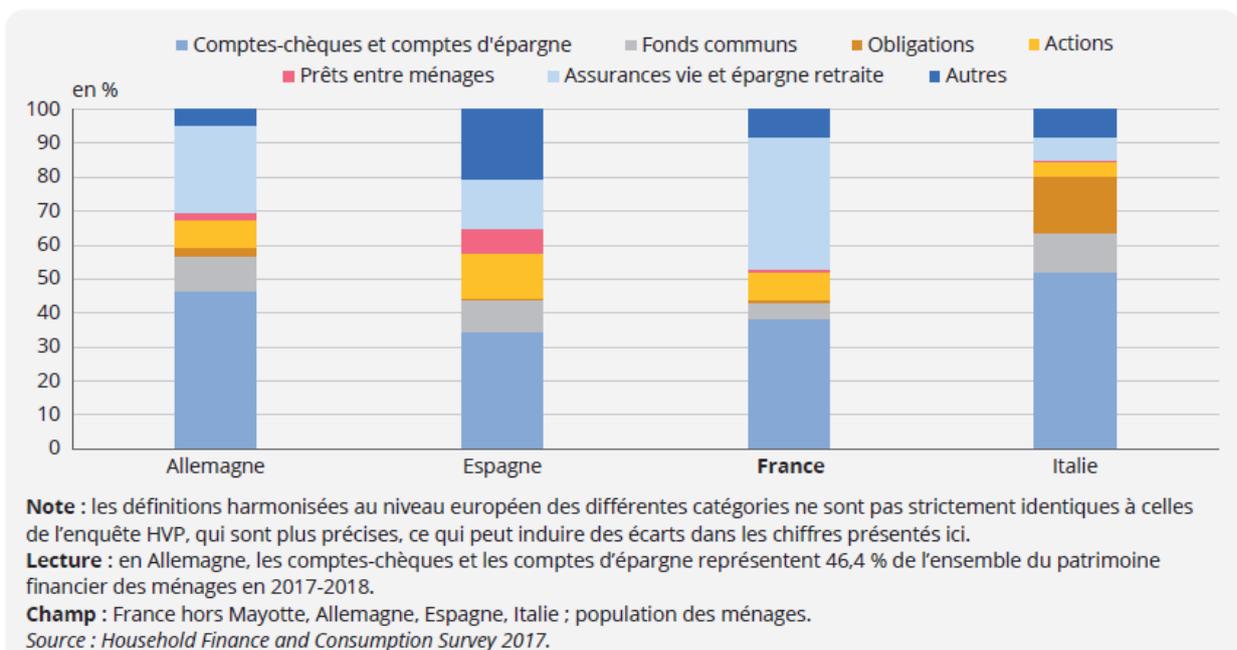
En lien avec ce qui précède, l'endettement immobilier constitue, sans surprise, une part prépondérante de l'endettement des ménages de la zone euro (près de 89 %). L'endettement immobilier lié à la résidence principale représente en moyenne 37 % de la richesse brute des ménages propriétaires. Ce taux est de 31 % en Allemagne, 32 % en Italie et 36 % en France, contre 49 % en Espagne.

**L'AVERSION AUX RISQUES, UNE
EXCEPTION FRANÇAISE ?**

Contrairement à quelques idées reçues, le poids élevé de l'épargne liquide n'est pas propre à la France. Sur le vieux continent, de nombreux pays se distinguent par leur moindre appétence pour la prise de risque et le marché actions, en comparaison par exemple des États-Unis.

L'épargne de précaution tient une place importante en France mais également en Espagne, en Allemagne ou plus encore en Italie. Ainsi, les produits liquides, tels que les compte-chèques ou comptes d'épargne, représentaient 39 % de l'épargne financière en France contre respectivement 35 % en Espagne, 47 % en Allemagne et jusqu'à 52 % en Italie.

Structure de l'épargne financière des ménages dans les principales économies européennes en 2017-2018



Les Européens se distinguent par ailleurs par les véhicules d'épargne privilégiés. Les Allemands sont davantage portés sur les livrets, les obligations et l'assurance vie, les Italiens préfèrent les obligations et les fonds communs de placement, quand en France l'assurance vie tient

traditionnellement une place de choix.

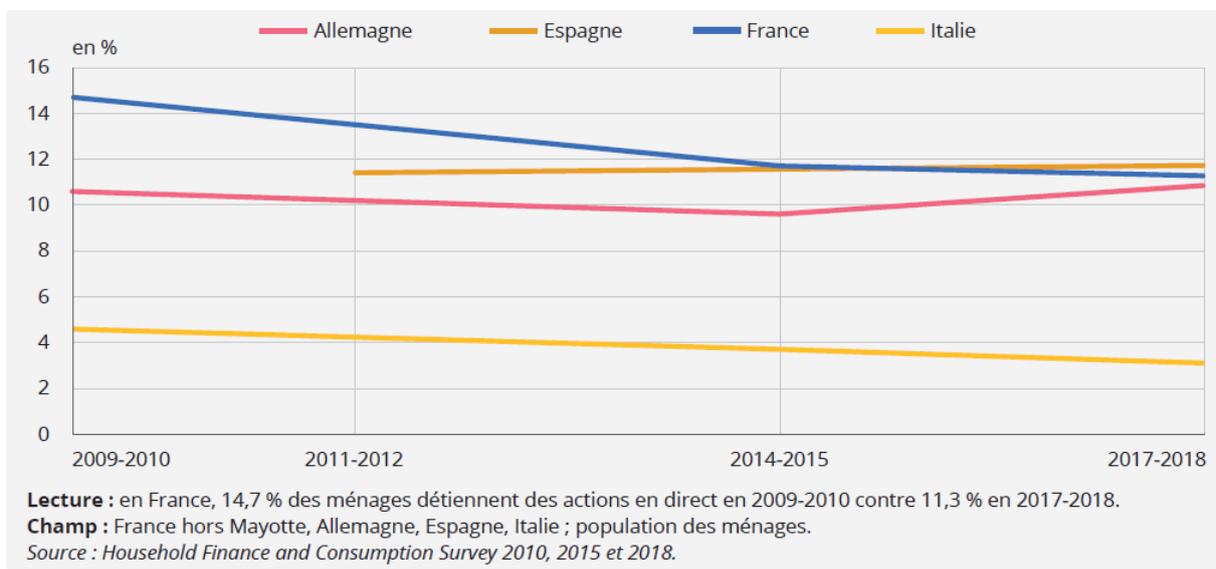
Le retrait du marché actions à la suite de la crise des subprimes de 2008 puis à celle des dettes souveraines en 2011 avait ainsi été constaté en France comme chez nos voisins. En France, 18 % des ménages

détenaient, en 2017-2018, au moins une valeur mobilière, soit un peu moins que les Allemands (21 %) et un peu plus que les Espagnols et les Italiens (15 %).

Les récentes données publiées par l'AMF et la Banque de France

témoignent d'un tournant dans l'attitude des ménages français. Il conviendra, dès lors, une fois les données disponibles, de vérifier si cet intérêt naissant se manifeste également chez nos partenaires.

Taux de détention directe d'actions dans les principales économies européennes



LA LENTE PROGRESSION DES FONDS DE PENSION EN FRANCE

Les actifs des fonds de pension, après avoir effacé les traces de la crise des subprimes, ont connu une forte croissance entre 2010 et 2020. Ils ont presque doublé aux Pays-Bas, passant de 119 % à près de 213 % et sont passés de 73,5 % à 96,8 % aux États-Unis.

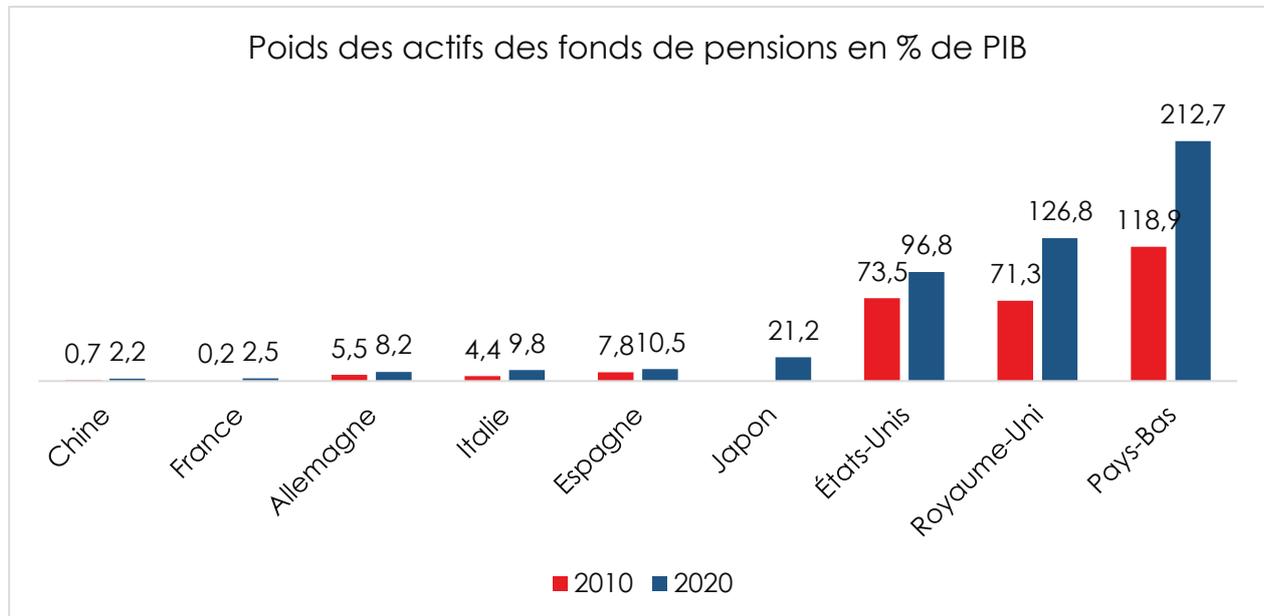
En Europe, exception faite des Pays-Bas et de quelques pays d'Europe du Nord ou de tradition anglo-saxonne, la capitalisation tient une place

limitée dans les systèmes de retraite. Le poids historique des régimes par répartition et la prise de conscience tardive de la dégradation du taux de remplacement (rapport entre le montant des pensions et celui des derniers revenus d'activité) expliquent cette faiblesse. Aux États-Unis, au contraire, la faiblesse des régimes par répartition incite les ménages à cotiser à des fonds de pension.

Néanmoins, les difficultés engendrées par le choc

démographique déjà engagé (baby-boom conjugué à une contraction du taux de fécondité entraînant mécaniquement un recul du nombre d'actifs) conduisent de nombreux pays, dont la France à changer de braquet. Ainsi, en France, les actifs des fonds de pension s'établissent à 2,5 % en 2020 selon l'OCDE, quand ils étaient quasi inexistant en 2010 (0,2 %). Outre la valorisation des actifs sur l'intervalle, le développement du Plan

d'Épargne Retraite contribue à la progression de l'épargne retraite. Outre la valorisation des actifs sur l'intervalle, la croissance française est à mettre en perspective avec l'émergence, fin 2019 d'un nouveau produit dédié à l'épargne retraite, le PER. Ce produit, encore jeune, semble néanmoins avoir trouvé son public au regard de son expansion rapide tant en termes de détenteurs que d'encours.



Cercle de l'Épargne – OCDE

Les pays européens à l'exception du Royaume-Uni, des Pays-Bas et, dans une moindre mesure, des pays d'Europe du Nord se caractérisent par l'abondance de l'épargne sans risque. Le défi pour l'épargne financière européenne est son allocation afin de financer la transition énergétique. L'Union européenne aurait tout avantage à développer un réel marché unifié de

l'épargne tant pour écarter le problème des écarts de taux entre les États membres que pour offrir aux épargnants des placements mieux rémunérés. En lieu et place d'un Livret vert franco-français, l'Union pourrait instituer un plan d'épargne vert accessible à tous les Européens, plan qui permettrait de lever des obligations européennes dans le prolongement de celles créées dans le cadre du Plan de Relance de 2021.

**
*

LE COIN DE LA RETRAITE

L'ÉQUATION DÉLICATE DE L'EMPLOI DES SENIORS

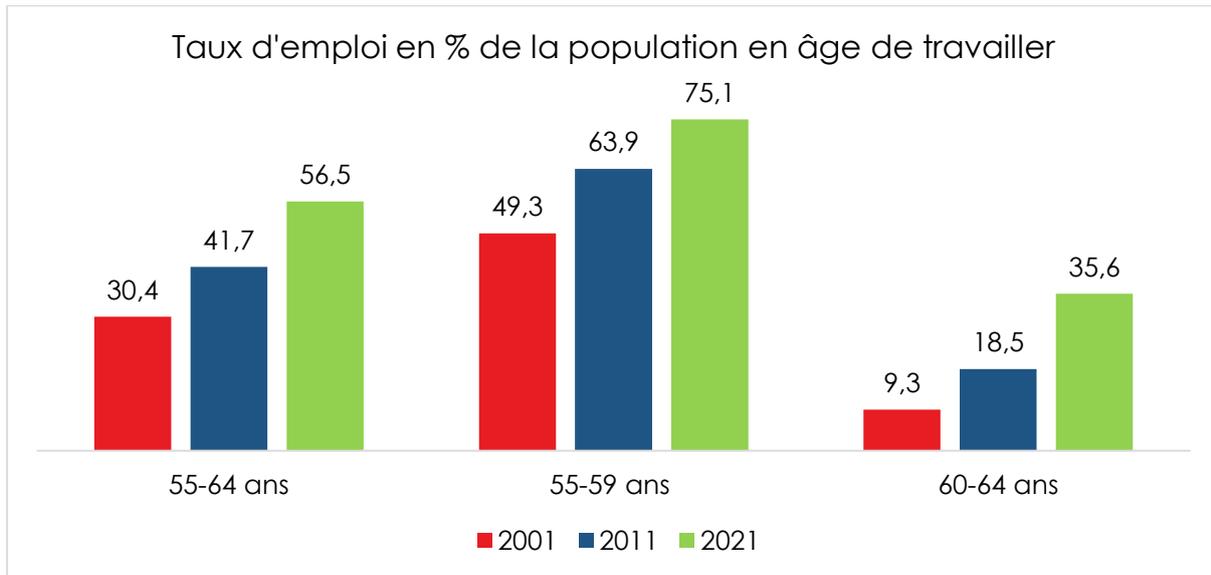
En France, le sujet de l'emploi des seniors est, par nature, conflictuel. Il renvoie à l'âge de départ à la retraite, au comportement des employeurs par rapport aux salariés de plus de 50 ans, à la pénibilité, etc. La France se caractérise par un faible taux d'emploi des seniors par rapport à ses partenaires. Un des enjeux de la réforme des retraites présentée par le Gouvernement d'Élisabeth Borne est d'améliorer ce taux d'emploi dans le prolongement des actions conduites depuis des années. De nombreuses fausses informations circulent sur la question de l'emploi des seniors. En partant des données fournies par l'INSEE et par le service des statistiques du Ministère du Travail (la DARES), essayons d'apprécier la réalité du marché du travail pour les plus de 55 ans en France.

L'EMPLOI DES SENIORS, LA FRANCE EN RETRAIT PAR RAPPORT AUX AUTRES PAYS EUROPÉENS

En 2021, selon l'INSEE, 56,5 % des personnes de 55 à 64 ans sont en emploi en France (hors Mayotte),

dont une partie cumulant leur activité avec une retraite. En intégrant les seniors au chômage, le taux d'activité atteint 59,7 %.

La présence des seniors sur le marché du travail a diminué de 1975 jusqu'à la fin des années 1990, et particulièrement à partir de 1983. Cette baisse s'explique par le développement des systèmes de préretraites après les deux chocs pétroliers et par le passage, en 1983, de l'âge légal de départ à la retraite de 65 à 60 ans. Entre 1983 et 2000, le taux d'emploi des 60-64 ans a ainsi baissé de 12,9 points, tandis que celui des 55-59 ans était stable. Une remontée s'amorce depuis les années 2000. De 2002 à 2022, le taux d'emploi des 55/64 ans a, en France, progressé de 16 points. Les progrès ont été réalisés dans la tranche 55-59 ans (+15 points) mais aussi chez les plus de 59 ans (+26 points). Le report de l'âge de la retraite de 60 à 62 ans a fortement contribué à ce relèvement. Par ailleurs, de manière plus lente, l'allongement de la durée de cotisation de 37,5 à 42 ans a également joué un rôle.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

LE TAUX D'EMPLOI VARIE FORTEMENT EN FONCTION DE L'ÂGE

Le taux d'emploi diminue avec l'âge. En 2021, il atteint 81,8 % pour les 25-49 ans, puis 75,1 % pour les 55-59 ans et 35,5 % pour les 60-64 ans. De 50 à 56 ans, le taux reste proche de 80 %, puis diminue de 10 points jusqu'à 59 ans. À partir de 52 ans, certaines catégories d'actifs peuvent prétendre à la retraite (catégories d'actives dans la fonction publique). Cette proportion s'accroît au fil des années. Le taux d'emploi passe ainsi à 60 % à 60 ans. Le dispositif de carrières longues et les départs anticipés pour invalidité expliquent la baisse du taux d'emploi autour de 60 ans. Ce taux atteint 20 % à partir de 64 ans. À 60 ans, une personne sur six environ est retraitée et deux sur trois le sont à 63 ans.

Sur l'ensemble des 55-64 ans, la part des personnes en emploi augmente de 7,7 points entre 2014 et 2021. Symétriquement, celle des inactifs, principalement des retraités, perd 7,6 points. Ce repli est pour partie dû à l'augmentation progressive du nombre de trimestres de cotisation ouvrant les droits à la retraite à taux plein en lien avec les réformes mises en œuvre à partir de 1993. Ce phénomène est encore plus marqué pour les 60-64 ans. Le taux d'emploi s'accroît de 8,9 points et la part d'inactifs recule de 9,6 points. La part d'inactifs parmi les 55-59 ans se replie également entre 2014 et 2021, de 5,1 points.

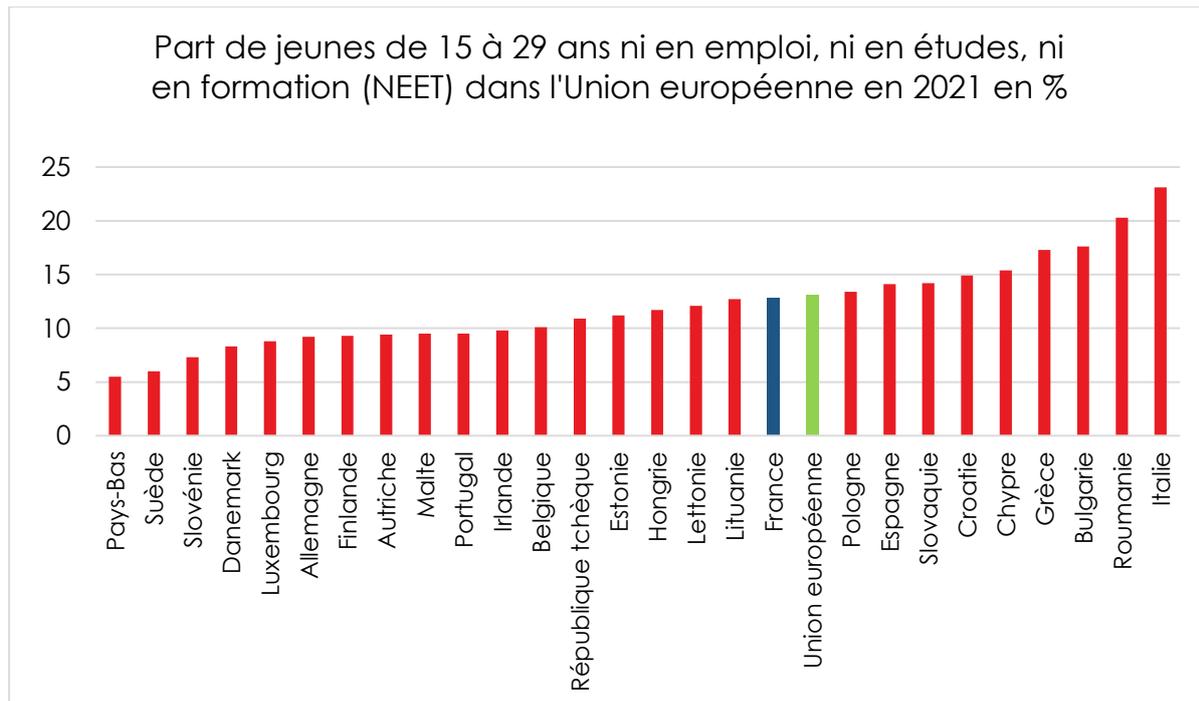
LE PROBLÈME D'INSERTION DES JEUNES, L'AUTRE RAISON DU TAUX D'EMPLOI FAIBLE DE LA FRANCE

Le relatif faible taux d'emploi des seniors s'explique par les difficultés d'insertion des jeunes au sein du

marché du travail et par un départ à la retraite à un âge inférieur à la moyenne européenne.

Le taux de chômage des jeunes, même s'il est en recul depuis

plusieurs années, reste élevé. La France se caractérise par un nombre important de jeunes qui ne sont ni en formation, ni en emploi (NEET).



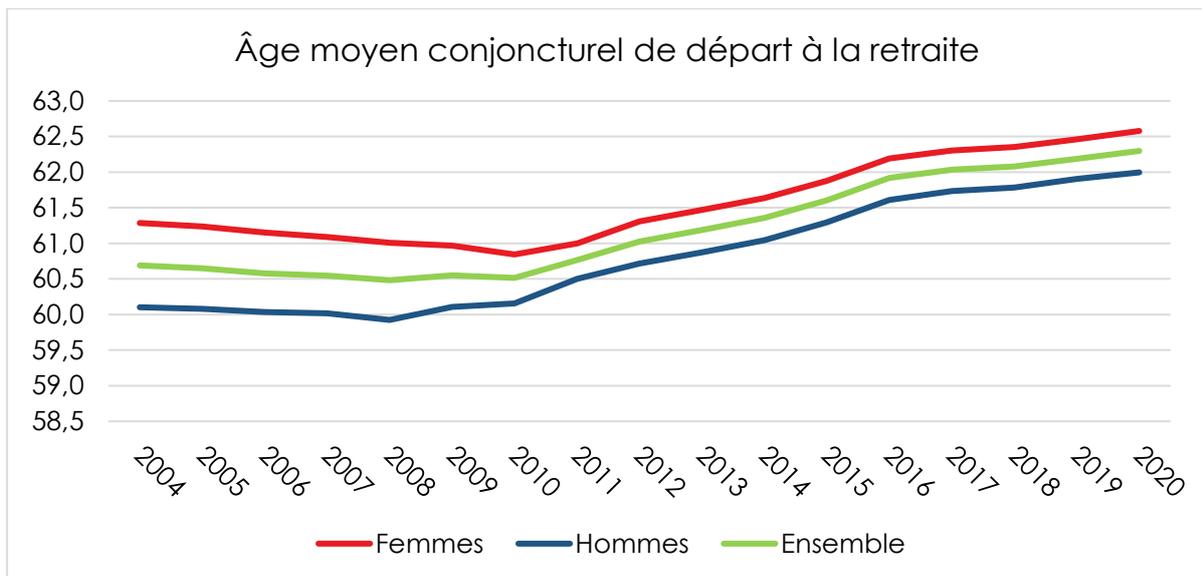
Cercle de l'Épargne – données Eurostat

UN ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE EN HAUSSE DEPUIS 2010

L'âge effectif de départ à la retraite progresse en France, mais il est également inférieur à la moyenne européenne.

L'âge moyen de départ à la retraite, en France, s'élevait, en 2020, à 62 ans et 3 mois. Il est de 62 ans et 6 mois pour les femmes et de 62 ans pour les hommes. Cet âge qui était en baisse constante depuis les

années 1980 est en hausse depuis 2010, année du passage de la retraite à 62 ans. Près de la moitié des personnes liquidant leurs droits à la retraite ont un âge inférieur à 62 ans. Sont concernés les fonctionnaires dits de catégorie active, les titulaires des régimes spéciaux, les bénéficiaires du dispositif carrières longues, ainsi que les personnes handicapées ou invalides pouvant anticiper leur départ à la retraite.



Cercle de l'Épargne – INSEE

Selon la DREES, la durée moyenne de la retraite pour la génération 1980 devrait diminuer de plus de vingt mois.

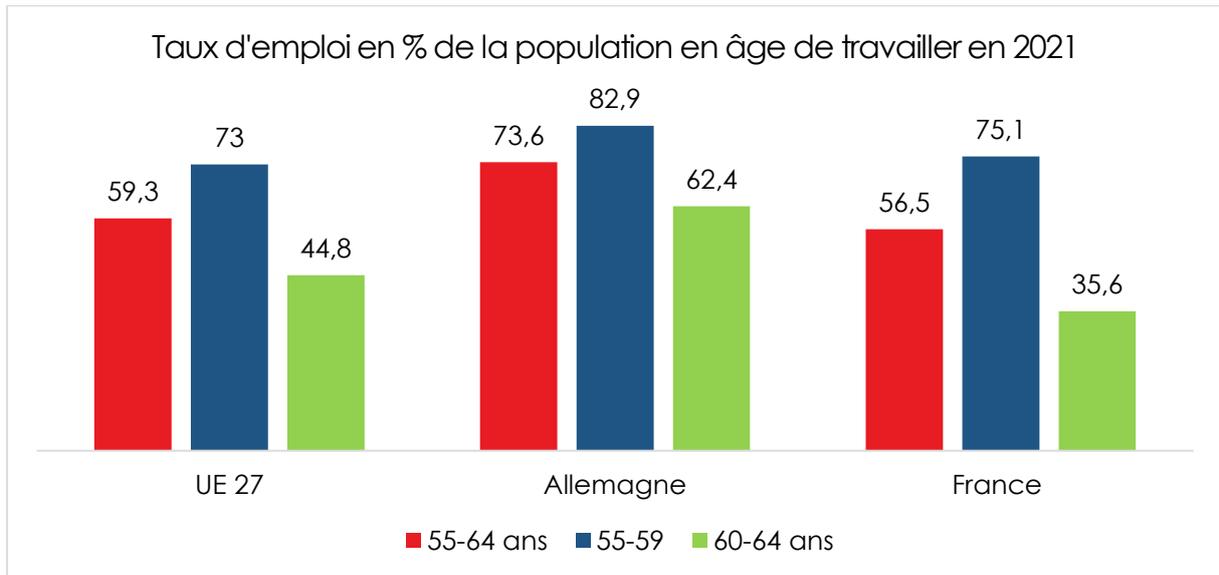
LE TAUX DE CHÔMAGE DES SENIORS INFÉRIEUR À CELUI DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION ACTIVE

Fin 2021, le taux de chômage des seniors était de 6,3 %. Ce taux de chômage diminue depuis 2015, comme celui des 15-64 ans. Depuis 2003, il est toujours inférieur à celui de l'ensemble des actifs de 15 à 64 ans, mais l'écart tend à se réduire : compris entre -3,5 et -4,0 points de 2003 à 2006, il est de -1,6 point en 2021. En 2021, le taux de chômage des 55-64 ans est légèrement plus faible chez les femmes seniors, 6,1 % contre 6,5 % chez les hommes. Ces

derniers sont plus souvent en retraite (27,7 % contre 24,5 %) et les femmes plus fréquemment inactives sans être pour autant retraitées. Les femmes seniors en emploi sont davantage à temps partiel (32,0 % d'entre elles contre 11,0 % des hommes) et en situation de sous-emploi (7,8 % contre 4,3 %).

L'EMPLOI DES SENIORS PROGRESSE DANS TOUS LES PAYS EUROPÉENS

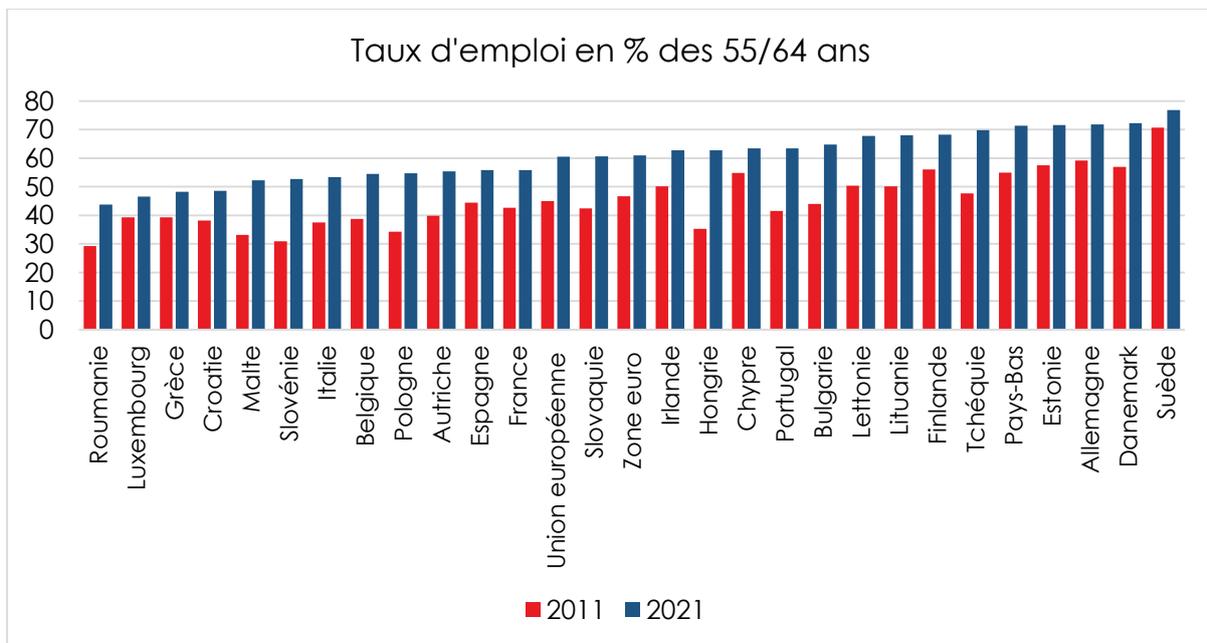
Malgré l'augmentation du taux d'emploi des seniors depuis 2001, la France reste en deçà de la moyenne européenne et surtout du niveau de l'Allemagne. L'objectif européen est d'atteindre un taux d'emploi chez les 60/64 ans de 50 %.



Cercle de l'Épargne – données Eurostat

Sur ces dix dernières années, tous les pays de l'Union européenne ont enregistré une progression de leur taux d'emploi des plus de 55 ans. Les États qui sont en situation de plein-emploi sont naturellement ceux qui ont les taux d'emploi des

seniors les plus élevés. En France, le taux d'emploi des femmes seniors est égal à la moyenne européenne, quand il est inférieur de près de 10 points pour les hommes.



Cercle de l'Épargne – données Eurostat

L'EMPLOI DES SENIORS ET LES COÛTS MASQUÉS

La réduction de la durée des retraites génère des coûts induits importants qu'il convient de prendre en considération. Avec le recul de l'âge minimum légal de la retraite, des personnes peuvent connaître des épisodes de chômage, en règle générale assez longs, et des périodes d'invalidité. Le recul de l'âge minimum légal de 60 à 62 ans aurait ainsi occasionné en 2017, au terme de sa montée en charge, de l'ordre de 3 milliards d'euros de dépenses sociales supplémentaires (dont environ 800 millions pour l'assurance

chômage, 700 millions au titre de minima sociaux et de 1,2 à 1,5 milliard d'euros de dépenses d'invalidité), soit environ 20 % du gain réalisé cette année-là sur les dépenses de retraite. Ce montant indiqué par la Cour des Comptes pourrait être plus élevé en intégrant l'ensemble des couvertures de prévoyance complémentaire.

Le passage de 62 à 64 ans devrait générer un coût moindre pour les régimes de prévoyance du fait du basculement en retraite des personnes en situation d'invalidité à compter de 62 ans.

LES FRANÇAIS ET LEUR DÉPART À LA RETRAITE

En France, selon le baromètre annuel de la DREES (2021), 60 % des non retraités souhaitent partir à la retraite à 60 ans voire avant. 46 % souhaiteraient, dans l'idéal, partir à la retraite à 60 ans, et une sur sept (14 %) avant cet âge. À l'inverse, 40 % des non retraités désirent partir après cet âge (+4 points par rapport à 2020).

Depuis le début des années 2000, l'âge idéal souhaité de départ à la retraite augmente progressivement. Il est passé de 55 à 59 ans de 2000 à 2010 tout en restant inférieur à l'âge légal. La part des personnes souhaitant partir entre 61 ans et 64 ans est passée de 2 % en 2009 à 28 % en 2021. Pour 69 % des personnes souhaitant partir entre 61 et 64 ans, l'âge de départ souhaité est de 62 ans, soit l'âge légal. La part des non retraités désirant partir à la retraite à 65 ans ou plus tard s'est ainsi stabilisée autour de 13 %, contre 6 % en 2000.

DU DÉSIR À LA RÉALITÉ...

En 2021, 60 % des non retraités voudraient partir à la retraite à 60 ans ou avant (mais seuls 8 % estiment qu'ils pourront effectivement le faire). Les non retraités estiment leur âge réel de départ à la retraite à 64 ans et 10 mois en moyenne. L'écart avec l'âge moyen souhaité est de 4 ans et 3 mois. Cet âge de 64 ans et 10

mois est nettement supérieur à l'âge effectif de départ à la retraite, 62 ans et trois mois. Les non retraités considèrent que dans les prochaines années, leur âge de départ à la retraite sera reculé en raison des réformes passées et de celles à venir.

Les Français considèrent le report du départ à la retraite comme une contrainte. Ainsi, les non retraités estiment qu'il n'est plus acceptable de faire travailler les gens au-delà de 63 ans et 5 mois en moyenne. Cet âge a baissé de 5 mois entre 2020 et 2021.

LE NIVEAU DE VIE, UNE PROJECTION PESSIMISTE

Si aujourd'hui, le niveau de vie relatif des retraités est supérieur à celui de l'ensemble de la population, selon la DREES, 62 % des non retraités pensent que le leur sera plus faible. 23 % pensent même que leur niveau de vie à la retraite sera « bien moins bon ». Seuls 11 % pensent que leur niveau de vie sera meilleur (10 %).

Si aucune réforme ne fait consensus, l'enquête de la DREES comme celles du cercle de l'Épargne soulignent qu'une large majorité des Français jugent nécessaire de réformer pour sauver le système des retraites.

En 2021, seulement 25 % des sondés par la DREES indiquent que les réformes déjà effectuées suffisantes. Cette proportion est un peu plus faible qu'en 2020 (30 %). 64 % personnes interrogées estiment que des réformes supplémentaires seront nécessaires. Sans surprise, seuls 2 % des sondés sont favorables à une diminution des pensions. L'allongement de la durée de cotisation reçoit l'assentiment de 18 % des sondés, contre 15 % pour l'augmentation des cotisations salariales. 13 % se prononcent pour un départ plus tardif à la retraite.

En 2021, les nouveaux retraités indiquent, selon la DREES, qu'ils auraient aimé partir à 61 ans, soit plus d'un an en deçà de l'âge effectif de liquidation des droits. De 2010 à 2017, la moitié des personnes interrogées considéraient que l'âge idéal de départ à la retraite était de 60 ans, contre 40 % des personnes interrogées en 2021, soit 10 points de moins. Les retraités interrogés en 2021 sont plus nombreux que ceux interrogés entre 2010 et 2017 à considérer que l'âge idéal pour un départ à la retraite est supérieur à 60 ans.

PARTIR DÈS QUE CELA EST POSSIBLE

73 % des nouveaux retraités déclarent avoir liquidé leurs droits dès qu'ils en ont eu la possibilité. 65 % déclarent être partis à l'âge qu'ils souhaitaient, soit 4 points de plus par rapport aux retraités partis

quatre ans plus tôt. 72 % des nouveaux retraités soulignent être partis à la retraite du fait d'une décision individuelle. 21 % se considèrent avoir été contraints à partir.

PROFITER LE PLUS LONGTEMPS POSSIBLE DE LA RETRAITE

81 % des nouveaux retraités mettent en avant comme facteur de départ le souhait de profiter au mieux de leur retraite. Cette proportion est en hausse constante +8 points entre 2014 et 2017, et de +4 points entre 2017 et 2021.

Pour 78 % des retraités interrogés, le fait d'avoir atteint l'âge minimum légal a été un facteur important dans le choix de partir. Pour 69 %, l'atteinte de l'âge de la retraite à taux plein a joué un rôle important dans leur décision de départ. Dans 60 % des cas, les nouveaux retraités jugeaient avoir atteint un niveau de pension suffisant pour vivre correctement. La moitié des nouveaux retraités déclarent ne plus souhaiter travailler. Un tiers mentionne des problèmes de santé incompatibles avec l'exercice d'un emploi. Les facteurs familiaux (départ du conjoint à la retraite, obligations familiales) sont mentionnés par un quart des nouveaux retraités.

UN REPORT DE L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE, AVANT TOUT POUR DES RAISONS FINANCIÈRES

Parmi les retraités déclarant ne pas être partis dès que cela leur était possible, 69 % mentionnent le désir d'augmenter le montant de leur retraite. Plus des deux tiers indiquent le besoin de conserver leur salaire

quelques années de plus. Pour 67 % de ces retraités, la satisfaction du travail contribue également à leur décision de reporter leur départ. 46 % des sondés expliquent également que le report était lié au fait qu'ils ne se sentaient pas prêts pour partir à la retraite.

ÉTATS-UNIS/ROYAUME-UNI, DE LA GRANDE DÉMISSION À LA RETRAITE

Depuis la fin des confinements, aux États-Unis comme au Royaume-Uni, le nombre de départs à la retraite s'accroît. Certains actifs souhaitent même partir le plus jeune possible en comptant sur leur épargne pour vivre. Le mouvement Fire « Financial Independence, Retire Early ou Indépendance financière, retraite précoce », né aux États-Unis dans les années 2000 conquiert de nouveaux militants. En France, Victor Lora a publié un livre sur le sujet « La retraite à 40 ans, c'est possible ! »

Aux États-Unis, l'âge normal de déclenchement des droits est de 66 ans et devrait être porté progressivement à 67 ans. Le système américain permet néanmoins d'accéder à une pension publique dès 62 ans mais avec l'application d'une décote de 30 %. Compte tenu de la modicité des retraites publiques, les actifs sont invités soit directement, soit à travers leurs employeurs à se constituer des suppléments de revenu par capitalisation qui peuvent être perçus dès 55 ans.

Selon l'étude « The Great Retirement Boom » (« le grand boom de la retraite ») de Joshua Montes, Christopher Smith et Juliana Dajon, des centaines de milliers d'Américains ou de Britanniques souhaitent anticiper leur départ à la

retraite. Ce souhait serait un des vecteurs essentiels de la grande démission. Aux États-Unis, un à trois millions d'actifs, particulièrement des cadres diplômés de l'enseignement supérieur âgés de 65 ans environ, auraient anticipé de deux à trois ans leur départ à la retraite. Au Royaume-Uni, un demi-million de personnes âgées de 50 à 65 ans auraient décidé de partir à la retraite depuis la pandémie. Ces départs précoces augmentent les pénuries de main-d'œuvre. Ce sont des cadres, propriétaires de leur logement, sans crédit, et disposant d'une solide épargne financière. Ce sont des personnes qui ont en moyenne plus de 680 000 euros d'épargne financière. La possession d'un patrimoine financier aux États-Unis ou au Royaume-Uni permet de partir plus tôt à la retraite sachant que la décote ne concerne que les pensions des régimes obligatoires qui sont faibles. La pénalité financière a, par conséquent, peu de conséquences au niveau du pouvoir d'achat de ces populations.

En France, l'épargne retraite ne peut pas être débloquée, sauf exception, avant l'âge légal de départ à la retraite. Des options de déblocage anticipé existent néanmoins. En revanche, l'assurance vie peut jouer un rôle-clé dans le maintien du pouvoir d'achat en cas d'arrêt du travail.

LA PRISE EN COMPTE DE LA PÉNIBILITÉ EN FRANCE ET CHEZ NOS PARTENAIRES

La prise en compte de la pénibilité est un sujet éminemment complexe en France comme dans nombre d'autres pays. Les départs anticipés à la retraite prévus pour certaines catégories correspondent à une forme de prise en compte de la pénibilité. En 2014, la France a souhaité aller plus loin en mettant en œuvre un Compte de Pénibilité qui a été transformé, en 2017, en Compte professionnel de prévention. Ce compte permet de bénéficier notamment d'une retraite anticipée. Les points inscrits sur le C2P permettent de financer la majoration de durée d'assurance, à raison de 10 points pour un trimestre, dans la limite de huit trimestres. L'âge légal de départ est alors abaissé du nombre de trimestres attribués au titre de la majoration de durée d'assurance, sans pouvoir être inférieur à 60 ans.

Le compte professionnel de prévention (C2P) ne comporte plus que six critères d'exposition à la pénibilité et pouvant donner lieu à l'octroi contre dix initialement. Les six points sont le travail de nuit, le travail en équipes successives alternantes, le travail répétitif, les activités exercées en milieu hyperbare, les températures extrêmes, bruit.

Dans le détail, ce sont les salariés qui travaillent la nuit ou en équipes alternantes qui bénéficient plus fréquemment de ce dispositif. L'accès serait plus élevé pour les hommes (19 % contre 12 % pour les femmes) et pour les salariés travaillant dans l'industrie. La présence d'un CHSCT ou d'un syndicat renforcerait également la probabilité de disposer d'un compte de prévention de la pénibilité. La DARES estime que 2,9 millions de salariés sur les 26 millions au total sont potentiellement éligibles à un tel compte.

LE PROJET DE RÉFORME VERSION 2023

La réforme des retraites de 2023 comporte plusieurs dispositions assouplissant le régime de C2P dont le déplafonnement du nombre maximal de points qu'il est possible d'acquérir au cours de la carrière. Elle prévoit un assouplissement des modalités d'acquisition des points. Les critères permettant de bénéficier du compte pénibilité sont revus à la baisse. Pour le travail de nuit, pour l'obtention de points, 100 nuits travaillées par an suffiront au lieu de 120. Pour le travail alterné, le seuil passe de 50 à 30 nuits travaillées.

Le projet de réforme comporte également une disposition modifiant la valeur des points afin de favoriser l'utilisation du compte professionnel de prévention pour la formation ou le temps partiel.

La meilleure prise en compte de la poly-exposition permettra chaque année à 8 000 assurés déjà exposés d'acquérir davantage de points. La baisse des seuils permettra, chaque année, à 55 000 salariés supplémentaires d'acquérir des points sur leur C2P. La modification de la valeur du point pour la formation professionnelle ou le temps partiel bénéficierait à l'ensemble des salariés ayant un C2P et utilisant des droits au titre de la formation professionnelle ou du temps partiel chaque année, soit 70 000 salariés à horizon 2030.

Le gouvernement a prévu un suivi individuel spécifique qui serait par ailleurs mis en place pour les salariés exerçant un métier particulièrement exposé aux facteurs ergonomiques, dès la visite de mi-carrière à 45 ans. Cette mesure permettrait notamment d'assurer un meilleur suivi des salariés dont l'état de santé est altéré et de les informer de la possibilité de bénéficier d'un départ à retraite anticipé à taux plein pour inaptitude si leur état de santé leur y donne accès. Le coût de cette mesure est évalué à 300 millions d'euros à l'horizon 2030. Le dispositif permettrait à 5 200 personnes de

plus par an de bénéficier de la retraite pour inaptitude.

Le gouvernement prévoit la création d'un Fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle (FIPU) et d'un Fonds de prévention de l'usure professionnelle dans les établissements de santé et les établissements médico-sociaux publics. Ces fonds seront dotés de 1,1 milliard d'euros d'ici 2027, par la branche Accident du Travail – Maladie Professionnelle pour le premier et par la branche maladie pour le second.

LA PRISE EN COMPTE DE LA PÉNIBILITÉ EN ESPAGNE

En Espagne, les activités ou les métiers considérés comme exceptionnellement pénibles, dangereux, toxiques ou insalubres, et qui impliquent des taux de mortalité ou de morbidité élevés, concernent : les travailleurs de l'industrie minière, des secteurs aérien et ferroviaire ; les artistes ; les professionnels de la tauromachie ; les pompiers ; les membres des polices locales. Pour chaque activité ou métier, un barème spécifique fixe le coefficient d'anticipation applicable. Les personnes présentant un degré d'incapacité au moins égal à 45 % entraînant une diminution de leur espérance de vie peuvent prétendre à une pension anticipée dès l'âge de 56 ans (et dès 52 ans

pour celles présentant une incapacité minimum de 65 %).

LA PRISE EN COMPTE DE LA PÉNIBILITÉ EN ITALIE

En Italie, les activités ou les métiers pénibles (lavori usuranti) concernent les mineurs, les travailleurs impliqués dans l'élimination de l'amiante, les travailleurs de nuit, les chauffeurs de véhicules lourds de transport public. Les travailleurs exposés à la

pénibilité sont éligibles à un départ anticipé de 12 à 18 mois avant l'âge normal de la retraite. Le départ anticipé est subordonné à l'exercice d'un emploi pénible pendant au moins 7 ans au cours des 10 dernières années de la vie active du travailleur ou, alternativement, pendant la moitié de sa vie active. Par ailleurs, l'augmentation programmée de l'âge de départ à la retraite en fonction des progrès d'espérance de vie ne leur est pas applicable.

LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

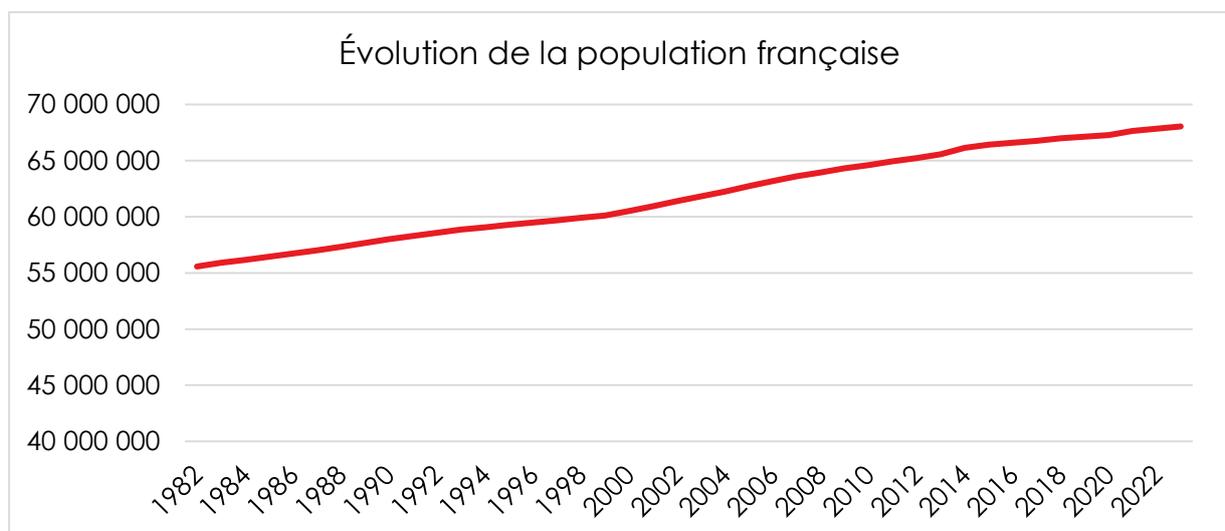
LA FRANCE FACE À SON VIEILLISSEMENT

Avec la fin du baby-boom au début des années 1970, le vieillissement de la population était programmé. À l'exception des années autour du changement de millénaire, le taux de fécondité, inférieur à 2, ne permet pas le remplacement des générations. Avec la montée en âge de la population, le solde naturel se réduit d'année en année. Cette diminution n'est pas compensée par une hausse de l'immigration. Dans ce contexte, la population active est amenée à décliner d'ici 2030 et la population globale après 2070. La barre des 70 millions d'habitants sera difficile à atteindre. La population française qui s'élevait à 67 millions au

1^{er} janvier 2022 devrait lentement atteindre 69 millions avant de se replier.

UNE CROISSANCE DE LA POPULATION EN VOIE DE RALENTISSEMENT

Dans les années 1980, selon l'INSEE, la France comptait une cinquantaine de millions d'habitants. Au 1^{er} janvier 2023, ce nombre atteint 68,0 millions d'habitants, dont 65,8 millions résident en France métropolitaine et 2,2 millions dans les cinq départements d'outre-mer. La population augmente de 0,3 % en 2022, après +0,4 % en 2021 et +0,3 % en 2020.

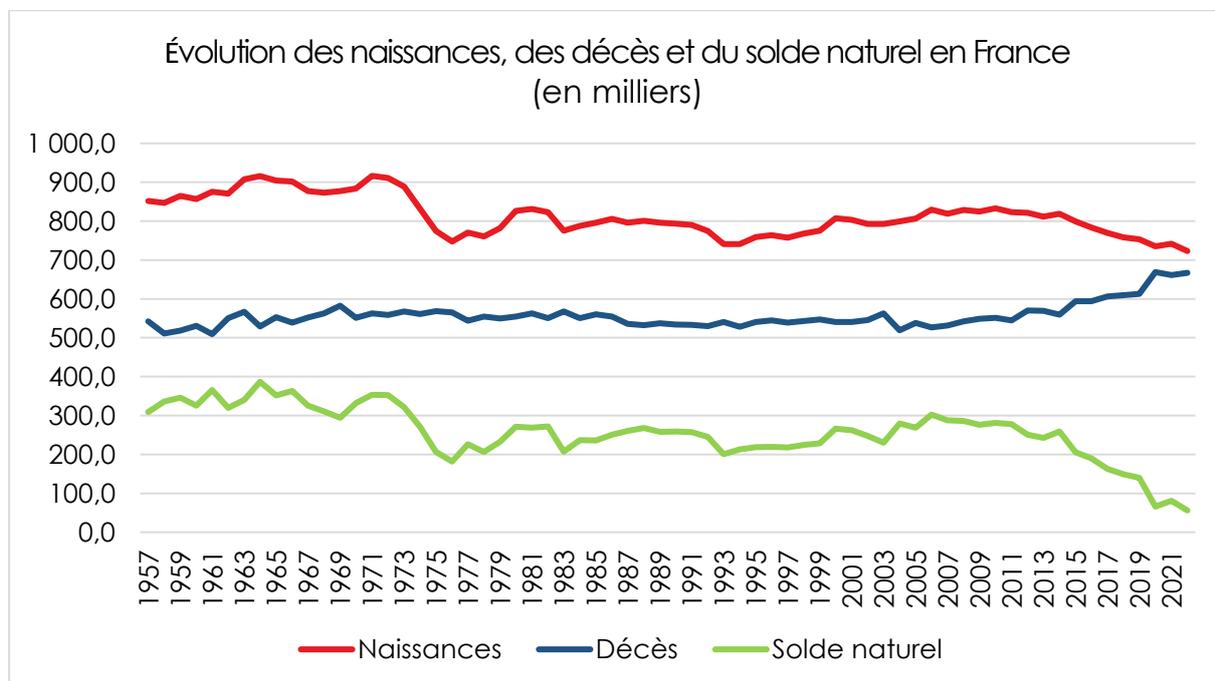


Cercle de l'Épargne – données INSEE

UN SOLDE NATUREL DE PLUS EN PLUS TÉNU

En 2022, le solde naturel, c'est dire la différence entre les nombres de naissances et de décès, atteint son plus bas niveau depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale à +56 000. Il avait déjà atteint en 2020 un niveau historiquement bas du fait de la forte hausse du nombre de

décès due à l'épidémie de Covid-19. Remonté en 2021 grâce au rebond du nombre de naissances et à une baisse du nombre de décès, il est à nouveau orienté à la baisse en 2022. Le solde migratoire a été évalué par l'INSEE à +161 000 personnes. Trois quarts de la hausse de la population proviendraient du solde migratoire.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

LA FRANCE, LE DEUXIÈME PAYS LE PLUS PEUPLÉ DE L'UNION EUROPÉENNE

Au 1^{er} janvier 2022, la France représente 15 % de la population de l'Union européenne à 27 pays. Elle occupe le deuxième rang au sein de l'Union européenne par son poids démographique, derrière l'Allemagne (19 %). Cette dernière plafonne depuis quatre ans à

83 millions d'habitants. Sans apport migratoire, l'Allemagne enregistrerait une décre de sa population. Cette dernière devrait être amenée à se contracter dans les prochaines années quand celle de la France continuera à augmenter jusqu'en 2044 avant de décliner.

UNE NATALITÉ EN BERNE

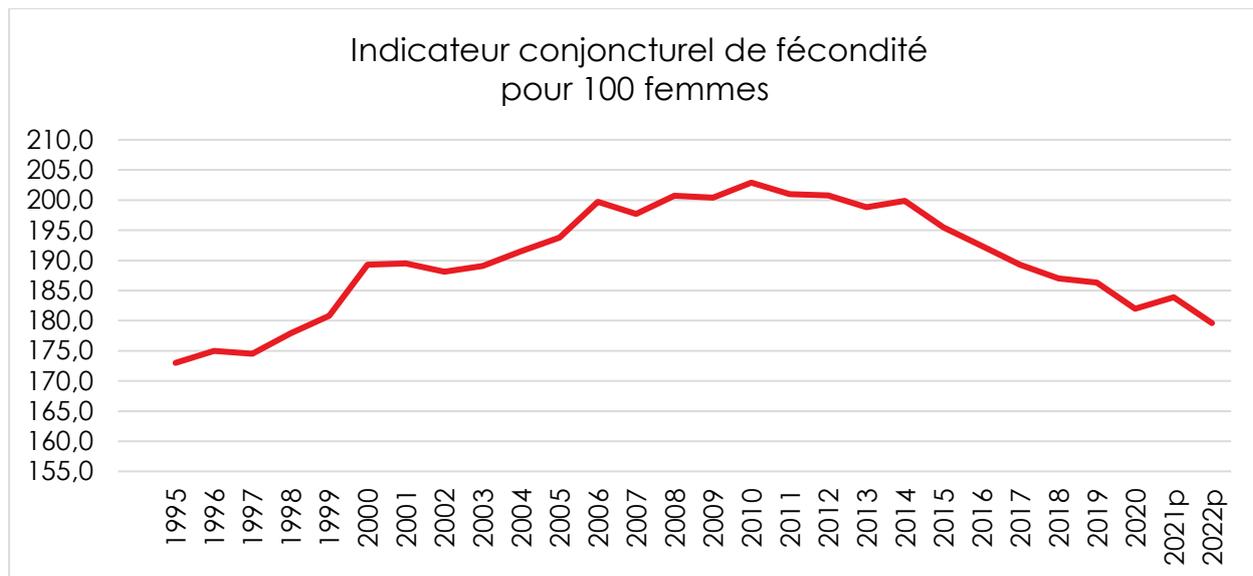
Selon l'INSEE, 723 000 bébés sont nés en 2022, soit 19 000 de moins qu'en 2021 (-2,6 %). Entre 2015 et 2020, les naissances ont été chaque année de moins en moins nombreuses. En 2021, un rebond avait été constaté après la forte contraction de 2020 marquée par la crise covid. Cette reprise de la natalité fut cependant éphémère.

LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS N'EST PLUS ASSURÉ

En 2022, l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) s'élevait, selon

l'INSEE, à 1,80 enfant par femme, en baisse, après 1,84 en 2021. Il avait diminué chaque année entre 2015 et 2020, avant d'augmenter en 2021, toujours en rebond de 2020.

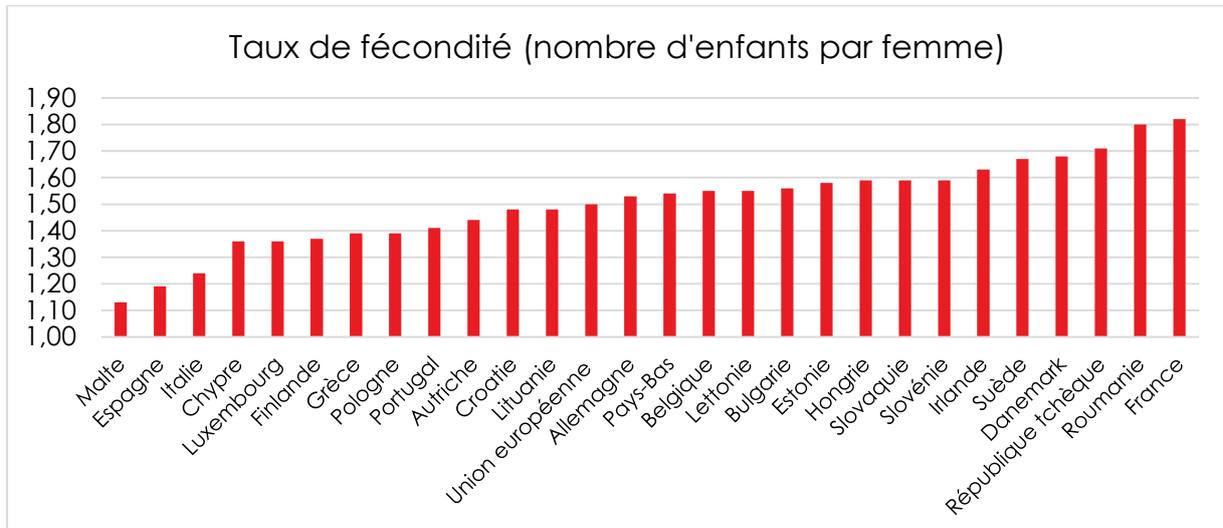
L'âge moyen à la maternité est de 31,0 ans en 2022, contre 29,4 ans en 2002. Le taux de fécondité des femmes de moins de 30 ans baisse depuis les années 2000. Cette diminution s'accroît depuis 2015. Après avoir augmenté, le taux de fécondité des femmes de 35 à 39 ans est également orienté à la baisse.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

En 2020, la France est le pays de l'Union européenne plus fécond (ICF de 1,82), suivie par la Roumanie (1,80). Trois pays ont des ICF inférieurs à 1,3 : Malte, l'Espagne et

l'Italie. L'Allemagne se situe légèrement au-dessus de la moyenne européenne avec un ICF de 1,53, contre 1,50.

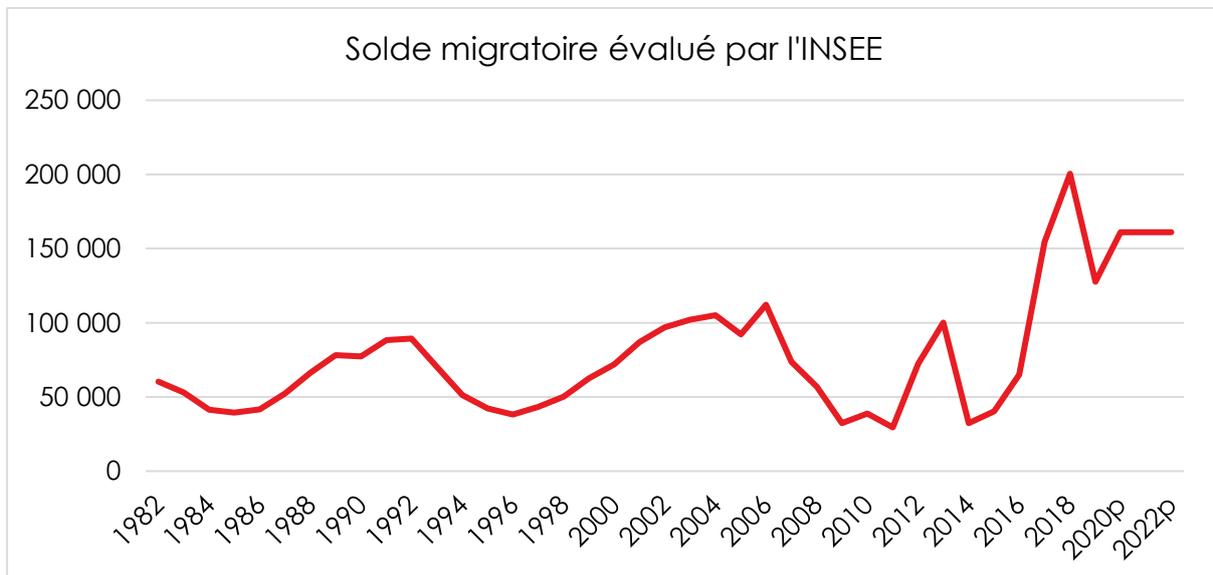


Cercle de l'Épargne – données Eurostat - Insee

UN SOLDE MIGRATOIRE INFÉRIEUR À 200 000

l'augmentation de la population. Pour 2021, il a été évalué à +161 000.

Le solde migratoire est positif et contribue de plus en plus à



Cercle de l'Épargne – données INSEE
P : provisoire

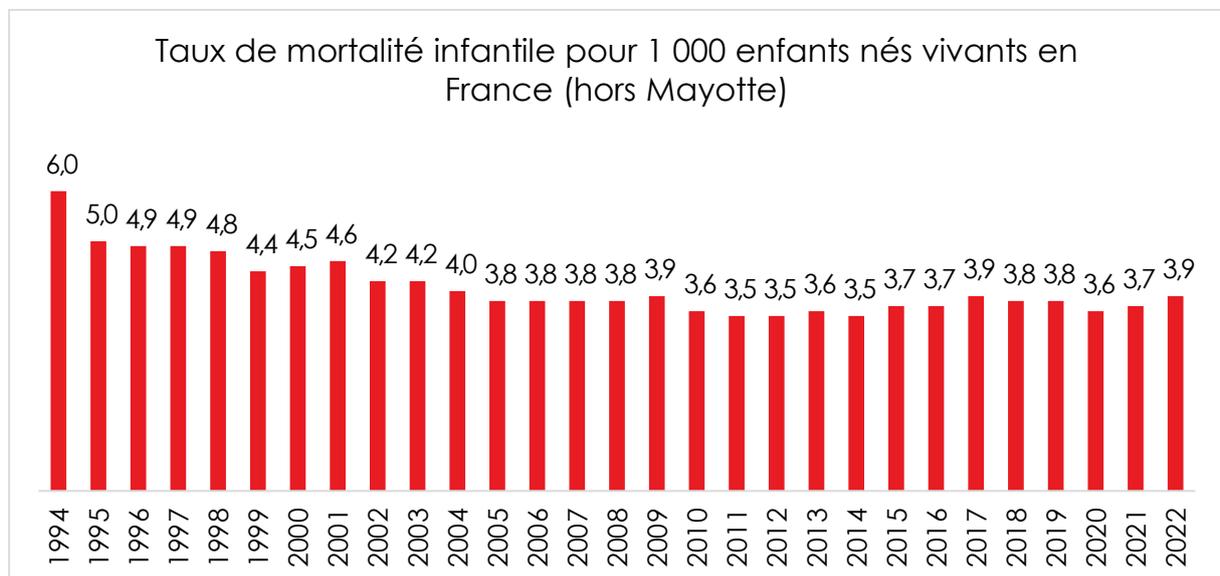
UN NOMBRE DE DÉCÈS TOUJOURS EN NETTE HAUSSE

Le vieillissement de la population, l'épidémie de covid et les « épisodes caniculaires » expliquent la forte croissance du nombre décès en France. En 2022, 667 000 personnes sont, selon l'INSEE, décédées en France, soit 5 000 de plus qu'en 2021 et à peine moins qu'en 2020 (-2 000). Par rapport à 2019, le surcroît de décès est de 54 000, soit l'équivalent d'une ville moyenne française. L'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité tend naturellement à accroître le nombre de décès (+0,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2014, puis +1,9 % entre 2014 et 2019). La

pandémie est responsable de 48 000 décès en plus en 2020. En 2021, elle est à l'origine d'un surcroît de décès de 43 000. L'épidémie de grippe et les trois périodes de canicule (mi-juin, du 10 au 25 juillet et la première quinzaine d'août) ont occasionné également un plus grand nombre de décès.

UNE MORTALITÉ INFANTILE STABILISÉE

La mortalité infantile reste inférieure à 4 enfants de moins d'un an pour mille naissances vivantes mais elle ne baisse plus depuis une dizaine d'années. Une légère remontée a même été constatée entre 2010 et 2015. Cette hausse est avant tout imputable aux régions et départements d'Outre-Mer.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

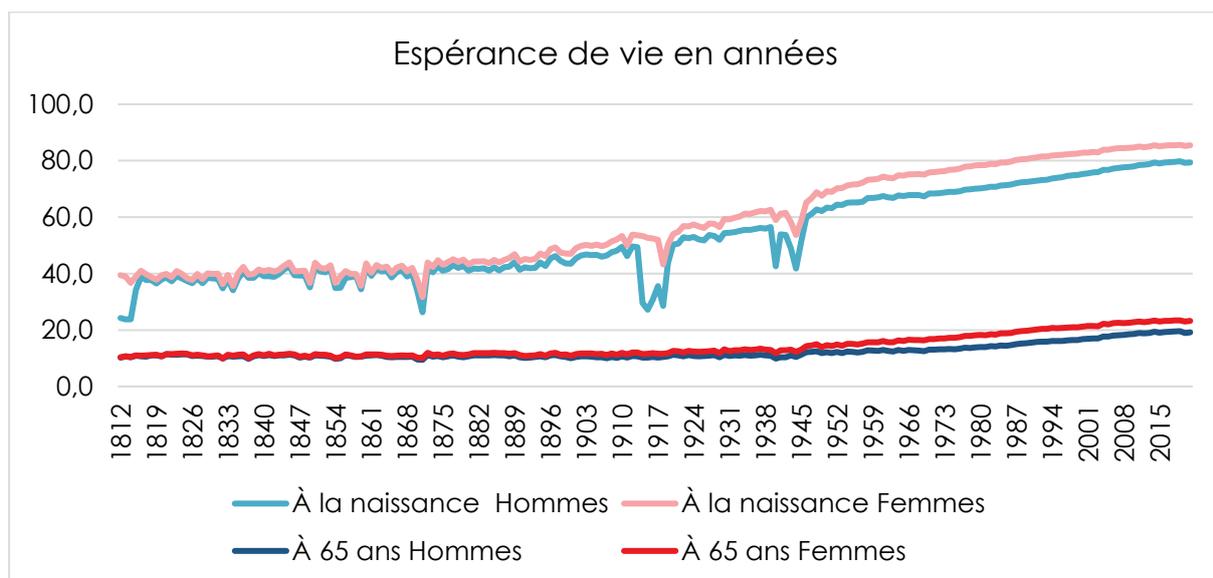
**UNE ESPÉRANCE DE VIE TOUJOURS
INFÉRIEURE À CELLE DE 2019**

En 2022, l'espérance de vie à la naissance s'élevait, selon l'INSEE, à 85,2 ans pour les femmes et de 79,3 ans pour les hommes. Par rapport à 2021, l'espérance de vie des hommes a progressé de 0,1 an quand elle est restée stable pour les femmes. En raison de sa forte baisse en 2020 (-0,5 an pour les femmes, -0,6 an pour les hommes), l'espérance de vie en France est inférieure de 0,4 an à celle de 2019,

pour les femmes comme pour les hommes.

En 2021, l'espérance de vie en France est supérieure de plus de deux ans à la moyenne de l'Union européenne (82,8 ans pour les femmes, 77,2 ans pour les hommes).

En un peu plus de deux siècles, l'espérance de vie à la naissance a été multipliée par plus de deux, tout comme celle à 65 ans qui détermine le temps estimé à la retraite.

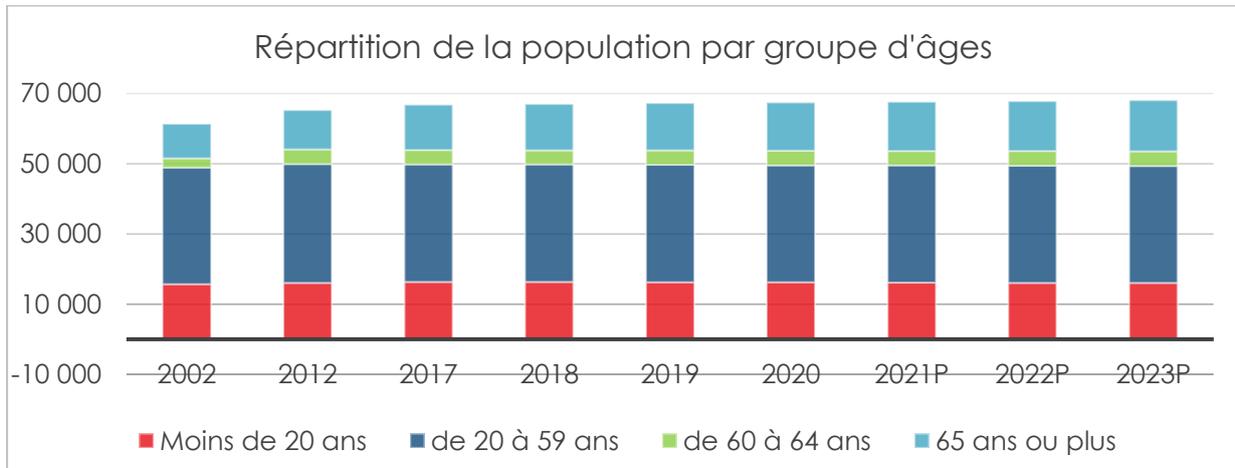


Cercle de l'Épargne – données INED

**EN FRANCE, PLUS DE 20 % DE LA
POPULATION A PLUS DE 65 ANS**

Au 1^{er} janvier 2023, en France, 21,3 % des habitants ont 65 ans ou plus. Depuis plus de trente ans, cette proportion est en hausse constante. Avec l'arrivée à ces âges des générations nombreuses du baby-boom, le vieillissement

s'accélère. Ce constat est partagé par tous les pays de l'Union. En 2021, les personnes de 65 ans ou plus représentent 20,8 % de la population de l'Union, contre 17,8 % en 2011. Leur part est supérieure à 22 % en Italie, en Finlande, en Grèce, au Portugal et en Allemagne.

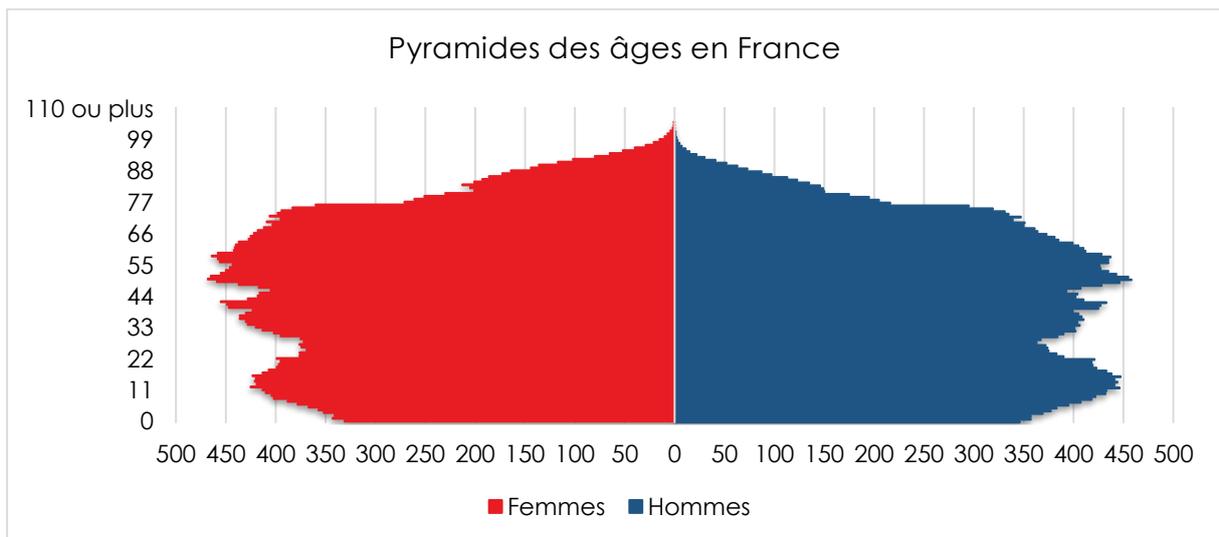


Cercle de l'Épargne – données INSEE (p = provisoire)

UNE PYRAMIDE DES ÂGES DE PLUS EN PLUS EFFLANQUÉE À LA BASE

Si les traces de la Seconde Guerre mondiale tendent à disparaître au sein de la pyramide des âges. Celle-ci se caractérise par la montée en âge progressif des générations du baby-boom qui ont désormais plus de 50 ans. La pyramide a plusieurs encoches. La première au niveau des 40/46 ans est liée à la baisse de

natalité après le premier choc pétrolier. La deuxième, plus marquée, concerne les générations nées dans les années 1988 et 1998 à laquelle succède le petit baby-boom de l'an 2000 qui prend fin en 2012. Depuis, une baisse assez rapide des naissances est constatée en lien avec la diminution du taux de fécondité et l'arrivée des générations creuses des années 1990 à l'âge d'avoir des enfants.



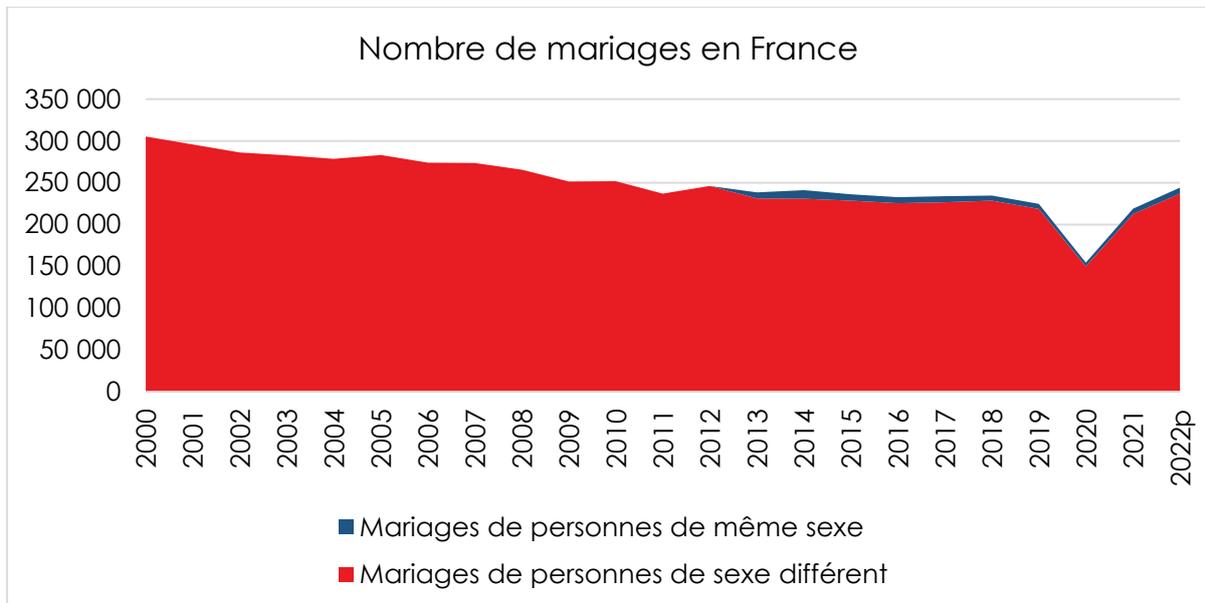
Cercle de l'Épargne – données INSEE

LES MARIAGES EN MODE RATRAPAGE

En 2022, 244 000 mariages ont été célébrés dont 237 000 entre personnes de sexe différent et 7 000 entre personnes de même sexe. Ce nombre est le plus élevé depuis 2012. Après une année 2020 marquée par un recul historique (-31 % par rapport à 2019), un phénomène de rattrapage est en cours.

L'âge moyen des mariés de sexe différent continue à augmenter. Il

est de 37,2 ans pour les femmes (+0,4 an) et de 39,6 ans pour les hommes (+0,3 an). Pour les couples de même sexe, l'âge au mariage est toujours supérieur à celui des conjoints de sexe différent mais a tendance à diminuer depuis 2013, première année d'ouverture du mariage aux conjoints de même sexe (à l'exception de 2020). En 2022, il est de 38,5 ans pour les femmes (+0,9 an), et de 44,0 ans pour les hommes (stable par rapport à 2021).



Cercle de l'Épargne – données INSEE

En 2021, 209 000 pactes civils de solidarité (Pacs) ont été conclus, soit une hausse de 20 % par rapport à 2020. Cette hausse s'inscrit dans le processus de rattrapage après la chute du nombre de PACS en 2020 de 11 %. En revanche, pour 2022, une première évaluation semble indiquer une baisse de 8 % par rapport à 2021.

**
*

Le vieillissement de la population française n'est pas en soi une surprise. Il est néanmoins plus rapide que prévu en raison de la baisse, d'une part, du taux de fécondité depuis une dizaine d'années et de la hausse, d'autre part, de la

mortalité induite par le covid-19 ainsi que par les canicules. Les conséquences de ce vieillissement sont importantes évidemment en matière de retraite mais aussi en matière de dépendance et de santé. Avec un nombre de retraités en augmentation, les pénuries de main-d'œuvre risquent de se multiplier. Les besoins en services

domestiques augmenteront rapidement, services qui ne pourront pas être tous automatisés. Les secteurs de la santé et de l'aide à la personne ainsi que ceux du bâtiment seront confrontés à des déficits de main-d'œuvre, ce qui pourrait provoquer des tensions sociales et de l'inflation.

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE



TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE

	Rendements et plafonds	Collectes nettes et encours
Dépôts à vue des ménages	-	Décembre 2022 : -1,068 milliard d'euros Évolution sur l'année 2022 : 9,559 milliards d'euros Évolution sur l'année 2021 : 44,31 milliards d'euros Encours : 523,322 milliards d'euros
Livret A et Livret Bleu	2,00 % Plafond 22 950 euros	Décembre 2022 : +600 millions d'euros Évolution sur l'année 2022 : 25,78 milliards d'euros Évolution sur l'année 2021 : +15,17 milliards d'euros Encours : 369,1 milliards d'euros
Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)	2,00 % Plafond 12 000 euros	Décembre 2022 : +430 millions d'euros Évolution sur l'année 2022 : +5,02 milliards d'euros Évolution sur l'année 2021 : 4,04 milliards d'euros Encours : 131,3 milliards d'euros
Plan d'Épargne-logement (PEL)	1,00 % Pour les PEL ouverts À compter du 1 ^{er} août 2016 Plafond 61 200 euros	Décembre 2022 : 3,843 milliards d'euros Évolution sur l'année 2022 : -8,233 milliards d'euros Évolution sur l'année 2021 : +1,776 milliard d'euros Encours : 283,094 milliards d'euros
Compte Épargne-Logement (CEL)	1,25 % Plafond 15 300 euros	Décembre 2022 : +449 millions d'euros Évolution sur l'année 2022 : +1,511 milliard d'euros Évolution sur l'année 2021 : +429 millions d'euros Encours : 33,140 milliards d'euros
Livret d'Épargne Jeune	Minimum 0,5 % Plafond : 1 600 euros	Décembre 2022 : -79 millions d'euros Évolution sur l'année 2022 : -435 millions d'euros Évolution sur l'année 2021 : -363 millions d'euros Encours : 4,962 milliards d'euros
Livret d'Épargne Populaire (LEP)	4,6 % À compter du 1 ^{er} /08/2022 Plafond : 7 700 euros	Décembre 2022 : +2,021 milliards d'euros Évolution sur l'année 2022 : 9,530 milliards d'euros Évolution sur l'année 2021 : -1,092 milliards d'euros Encours : 47,867 milliards d'euros
Livrets ordinaires fiscalisés des particuliers	0,33 % (novembre 2022) Pas de plafond légal	Décembre 2022 : +278 millions d'euros Évolution sur l'année 2022 : 12,363 milliards d'euros Évolution sur l'année 2021 : +26,719 milliards d'euros Encours : 227,733 milliards d'euros
PEA	Plafond 150 000 euros	Nombre (juin 2022) : 5,161 millions Encours (juin 2022) : 97,2 milliards d'euros
PEA PME	Plafond : 225 000 euros	Nombre (juin 2022) : 106,1 Encours (juin 2022) : 2,3 milliards d'euros
Assurance vie Fonds euros UC (en 2021)	+1,28 % +9,0 %	Décembre 2022 : +300 millions d'euros Évolution sur l'année 2022 : 14,3 milliards d'euros Évolution sur l'année 2021 : +21 milliards d'euros Encours : 1 842 milliards d'euros

Sources : Banque de France – FFA – GEMA-AMF – Caisse des Dépôts et Consignations – CDE -*provisoire

TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS

		Résultats – janvier 2023
CAC40	30 décembre 2022	6 471,31
	31 janvier 2023	7 082,42
	Évolution en janvier 2023	+7,40
	Évolution sur 12 mois	-0,24 %
DAXX	30 décembre 2022	13 923,59
	31 janvier 2023	15 128,27
	Évolution en janvier 2023	+7,53 %
	Évolution sur 12 mois	-2,22 %
Footsie	30 décembre 2022	7 451,74
	31 janvier 2023	7 771,70
	Évolution en janvier 2023	+2,88 %
	Évolution sur 12 mois	+4,12 %
Eurostoxx	30 décembre 2022	3 792,28
	31 janvier 2023	4 165,02
	Évolution en janvier 2023	+7,97 %
	Évolution sur 12 mois	-0,27 %
DOW Jones	30 décembre 2022	33 147,25
	31 janvier 2023	34 086,04
	Évolution en janvier 2023	+2,39 %
	Évolution sur 12 mois	-3,34 %
Nasdaq	30 décembre 2022	10 466,48
	31 janvier 2023	11 584,55
	Évolution en janvier 2023	+11,53 %
	Évolution sur 12 mois	-18,65 %
S&P 500	30 décembre 2022	3 839,50
	31 janvier 2023	4 076,60
	Évolution en janvier 2023	+6,04 %
	Évolution sur 12 mois	-10,20 %
Nikkei	30 décembre 2022	26 094,50
	31 janvier 2023	27 327,11
	Évolution en janvier 2023	+6,26 %
	Évolution sur 12 mois	+1,20 %
Shanghai Composite	30 décembre 2022	3 089,26
	31 janvier 2023	3 255,67
	Évolution en janvier 2023	+5,39 %
	Évolution sur 12 mois	-3,15 %
Euro/dollar	30 décembre 2022	1,0697
	31 janvier 2023	1,0874
	Évolution en janvier 2023	+1,82 %
	Évolution sur 12 mois	-3,30 %
Once d'or en dollars	30 décembre 2022	1 815,38
	31 janvier 2023	1 929,68
	Évolution en janvier 2023	+5,71 %
	Évolution sur 12 mois	+7,17 %
Pétrole Baril Brent En dollars	30 décembre 2022	84,08
	31 janvier 2023	84,56
	Évolution en janvier 2023	+2,71 %
	Évolution sur 12 mois	-7,39 %

TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT

	Taux
Taux OAT à 10 ans Au 31 décembre 2022 Au 31 janvier 2023	+3,106 % +2,751 %
Taux du Bund à 10 ans Au 31 décembre 2022 Au 31 janvier 2023	+2,564 % 2,289 %
Taux de l'US Bond à 10 ans Au 31 décembre 2022 Au 31 janvier 2023	+3,884 % +3,523 %
Taux de l'Euribor au 31 janvier 2023 Taux de l'Euribor à 1 mois Taux de l'Euribor à 3 mois Taux de l'Euribor à 6 mois Taux de l'Euribor à 12 mois	2,177 % 2,512 % 2,988 % 3,413 %
Crédit immobilier (Taux moyen du marché - source Empruntis au 31 janvier 2023) Tendance sur un mois 10 ans 15 ans 20 ans 25 ans	En hausse 2,45 % 2,65 % 2,75 % 2,85 %
Prêts aux particuliers (immobilier supérieur ou égal à 75 000 euros) : Taux effectif moyen pratiqué au cours des trois mois précédant le 1er février 2023 Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans Prêts à taux variable Prêt-relais taux moyen pratique	2,65 % 2,78 % 2,84 % 2,72 % 2,95 %
Prêts aux particuliers (immobilier) : Taux de l'usure applicables en février 2023 Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans Prêts à taux variable Prêt-relais taux moyen pratique	3,53 % 3,71 % 3,79 % 3,63 % 3,93 %

TABLEAU DE BORD DE LA RETRAITE

	Montant et évolution	Commentaires
Pension régime de base	Revalorisation de +0,4 % le 1 ^{er} janvier 2021 Revalorisation de 1,1 % au 1 ^{er} janvier 2022 Revalorisation de 4 % au 1 ^{er} juillet 2022 Revalorisation de 0,8 % au 1^{er} janvier 2023	Minimum contributif : 713,16 euros par mois (7 831,24 euros par an) au 1^{er} janvier 2023 Maximum pension de base : 20 568 euros par an
AGIRC-ARRCO	Valeur du point : 1,3498 euro au 1 ^{er} nov. 2022	
IRCANTEC	Valeur du point : 0,51621 euro au 1 ^{er} jan. 2023	
Indépendants	Valeur du point : 1,280 euro au 1 ^{er} jan. 2023	
Pension militaire d'invalidité	Valeur du point : 15,59 euros	
Montant du minimum vieillesse	l'ASPA et les anciennes allocations du minimum vieillesse sont portées à 961,08 euros par mois pour les personnes seules et à 1 492,08 euros pour les couples au 1^{er} janvier 2023 . De son côté, le plafond de ressources annuelles à ne pas dépasser pour percevoir l'Aspa s'élève à 11 533,02 euros par an pour une personne seule (célibataire, séparée, divorcée, veuve, à l'exception des veuves de guerre) et à 17 905,06 euros pour un couple.	
Allocation veuvage	Lorsqu'une personne âgée de moins de 55 ans se retrouve veuf (ve) à la suite du décès de son époux (se), il est possible de bénéficier d'une allocation veuvage. Cette allocation est soumise à des conditions d'âge du bénéficiaire et de ressources. Son montant est revalorisé au 1^{er} janvier 2023 de 0,8 % soit à 662,70 euros mensuels et le plafond de ressources trimestriel à 2 485,125 euros . Il peut être réduit selon les ressources du bénéficiaire.	Plafond de ressources trimestriel est de 2 662,6725 euros au 1 ^{er} janvier 2023, soit 887,5575 euros par mois.
Réversion	Pour bénéficier de la pension de réversion dans le cadre du régime général, les revenus annuels du veuf ou de la veuve ne doivent pas excéder 2 080 fois le SMIC horaire, soit 23 441,60 euros au 1 ^{er} janvier 2023. Si le veuf ou la veuve vit en couple, le plafond annuel de ressources du ménage ne peut dépasser 1,6 fois le plafond exigé pour une personne seule, soit 37 506,56 euros .	54 % de la pension du défunt
Montant moyen mensuel de la pension brute en 2020 : Tous régimes confondus Pour les hommes Pour les femmes	Droits directs (y compris majoration pour enfants) : 1 510 euros 1 931 euros 1 154 euros	Avec droits dérivés : 1 654 euros 1 955 euros 1 401 euros

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site :
www.cerclEDELEPARGNE.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Marie-Claire Carrère-Gée**, Conseiller maître à la Cour des comptes, ancienne Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Michel Cisurel**, économiste et fondateur du fonds La Maison, Président du directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild, **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Philippe Georges**, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont-Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insee Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School, **Christian Saint-Étienne**, Professeur émérite à la Chaire d'économie industrielle au Conservatoire National des Arts et Métiers, membre du Cercle des Économistes, **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

01.76.60.85.39

slegouez@cerclEDELEPARGNE.fr